



**SERVICE DE L'EAU**

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

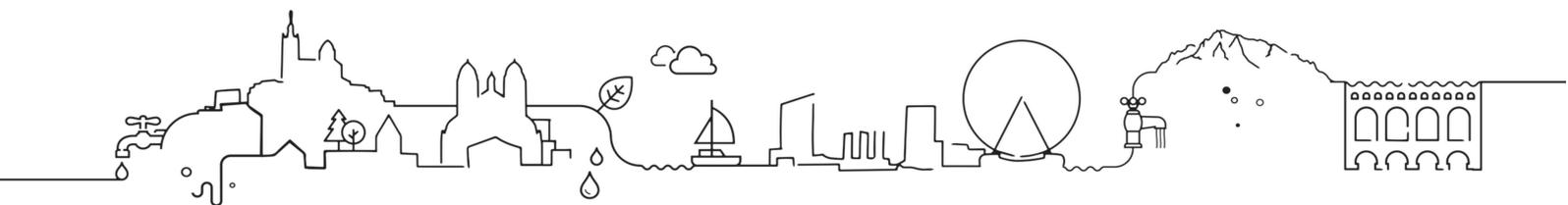
Publié le

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE



# Rapport Annuel du Déléguataire ANNÉE 2024

## Aubignosc



Notre territoire est si précieux

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE



## Le mot du Directeur d'Agence



*Sur un territoire doté d'un patrimoine naturel d'exception, l'ambition de la Société des Eaux de Marseille est d'être, auprès de la commune d'Aubignosc, un partenaire engagé et d'apporter des solutions aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux de ce territoire.*

*Le rapport annuel du délégataire est l'occasion de revenir sur la vie du service durant l'année écoulée et de faire le point sur la performance rendue par le délégataire.*

*L'année 2024 a confirmé le tournant dans la prise de conscience collective des enjeux de l'eau. En effet, cette année 2024 a été marquée notamment :*

- une pluviométrie significative, une des plus importante des 5 dernières années*
- une baisse marquée des volumes consommés après une stabilisation en 2023, démontrant que la sobriété hydrique s'inscrit durablement dans les comportements des consommateurs.*
- un ralentissement de l'inflation, après 3 années à fort impact sur les charges du service de l'eau (énergie, produits chimiques, travaux..)*



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

*Dans ce contexte dense, la Société des Eaux de Marseille a réussi d'une part à assurer une continuité et qualité de service à haut niveau, et d'autre part à en contenir les impacts sur le service, en s'appuyant sur la solidité et l'agilité du Groupe, sur son ancrage territorial, sur des contrats d'achats robustes et surtout sur la mobilisation et l'engagement sans faille de ses collaborateurs.*

*La performance des services de l'eau et de l'assainissement peut s'illustrer, en 2024, à travers quelques faits marquants :*

- **En matière de performance technique**

*Pour l'eau potable, les efforts ont bien évidemment porté sur la préservation de la ressource et les économies d'eau, avec un indice linéaire de perte de 1,9 m<sup>3</sup>/km/j qui est largement conforme à notre engagement contractuel.*

*Pour l'assainissement, aucun incident n'a été à déplorer au cours de l'exercice 2024.*

- **En matière de service aux clients**

*En 2024, le taux de réclamations écrites est de 0% mettant en évidence la qualité du service à l'utilisateur délivré par les services publics d'eau potable et d'assainissement.*

*En cette année 2024, les valeurs de proximité, citoyenneté, professionnalisme et de performance de la Société des Eaux de Marseille se sont avérées à nouveau essentielles.*

*Il me tient à cœur de souligner une nouvelle fois la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de la société et du groupe, pour assumer pleinement les missions que vous nous avez confiées. Au nom de l'ensemble du personnel, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne lecture !*

Fabien PINNA



Envoyé en préfecture le 17/07/2025  
Reçu en préfecture le 17/07/2025  
Publié le \_\_\_\_\_ Aubignosc  
ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

Société des Eaux de Marseille  
Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire

**SOMMAIRE**

Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

Envoyé en préfecture le 17/07/2025  
Reçu en préfecture le 17/07/2025  
Publié le   
ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

<b>1. Organisation du groupe des eaux de Marseille .....</b>	<b>7</b>
1. Organisation de l'entreprise .....	8
<b>2. Service de l'eau .....</b>	<b>13</b>
1. Présentation générale du service .....	14
2. Description du patrimoine .....	28
3. Evénements marquants de l'exploitation .....	37
4. Bilan hydraulique .....	39
5. Qualité de l'eau .....	49
6. Services aux abonnés et facturation .....	55
7. Améliorations du service .....	73
8. Economie du contrat .....	75
9. Annexes Eau .....	88
<b>3. Annexes Générales .....</b>	<b>105</b>
1. Attestations d'assurance .....	106
2. Consommations électriques .....	118
3. Indicateurs FP2E .....	119
4. Liste des avoirs .....	119
5. Tarifs .....	120
6. Calcul d'actualisation semestrielle .....	122

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE



Envoyé en préfecture le 17/07/2025  
Reçu en préfecture le 17/07/2025  
Publié le   
ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

**Chapitre 1**  
**Organisation du groupe des eaux de Marseille**  
**Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire**



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

# 1. Organisation de l'entreprise

## 1.1. Le Groupe des Eaux de Marseille

Implantée en Provence depuis plus de 70 ans, la Société des Eaux de Marseille dispose de savoir-faire éprouvés et reconnus dans l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement. Elle a ainsi gagné par son professionnalisme la confiance d'une soixantaine de communes qui lui ont délégué la gestion de leurs services dans ces domaines.

Au fil du temps, la Société des Eaux de Marseille s'est diversifiée pour constituer un groupe régional d'entreprises spécialisées autour des métiers de la propreté urbaine, des travaux et des services.



## 1.2. Territoire Nord Provence

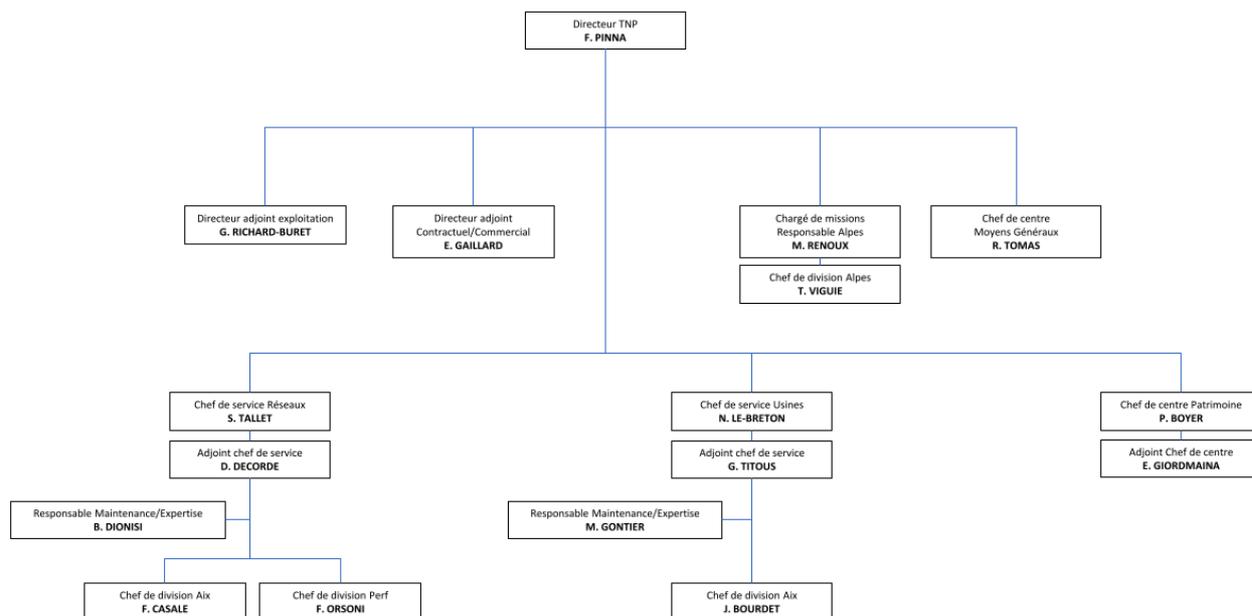
Le territoire Nord Provence déploie ses compétences au sein de nombreuses communes situées principalement sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et dans les Alpes-de-Haute-Provence. C'est depuis l'agence d'Aix en Provence basée dans la zone d'activités des Milles, que s'organise également l'accueil des clients tout au long de l'année. Grâce à leur proximité de terrain, les 80 collaborateurs de l'agence offrent aux clients la disponibilité d'une compétence globale, garante de la sécurité de fonctionnement des installations.





L'organisation s'articule ainsi : assisté par son adjoint en charge de l'exploitation, par son adjoint en charge du contractuel et du chargé de mission performance, le Directeur du Territoire Nord Provence est responsable du bon fonctionnement des installations du périmètre, de la gestion des contrats liant les collectivités délégantes à la Société des Eaux de Marseille, de la gestion du personnel et de l'application des réglementations en vigueur.

### ORGANIGRAMME TERRITOIRE NORD PROVENCE – Agence d'Aix en Provence



L'organisation du Territoire Nord Provence est constituée de plusieurs entités

- ➔ Un centre administratif et financier qui gère la partie administrative, ainsi que l'accueil client de proximité ;
- ➔ Un centre Patrimoine, qui assure notamment l'instruction des dossiers d'urbanisme, l'étude et la réalisation des concessions nouvelles (raccordement au réseau d'eau, compteurs espace vert, individualisation...), le suivi des travaux réalisés par les collectivités ou des tiers ;
- ➔ Le service Réseaux est en charge des interventions sur les canalisations et branchements des réseaux, des contacts avec la clientèle, des opérations de recherche de fuites, de renouvellement des compteurs, des nettoyages des réservoirs...
- ➔ Le service Usines est chargé de l'exploitation et la maintenance des équipements, stations de production d'eau potable, stations de pompages, réservoirs, stations d'épuration et postes de relevage ;
- ➔ L'antenne de Forcalquier (rattachée au service Réseaux) assure l'exploitation des services d'eau et d'assainissement du département des Alpes-de-Haute-Provence.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 1.3. Les services techniques et supports de la Société des Eaux de Marseille

#### 1.3.1. L'assistance technique

L'assistance technique est réalisée par des équipes spécialisées en charge:



- De l'expertise des Réseaux, process et contrôles réglementaires: recherche de fuites et alignement de conduites, mise en place de dispositifs de sectorisation provisoire ou permanente du réseau, planification et suivi des contrôles réglementaires.
- De la surveillance de la qualité des eaux : réalisation d'analyses d'autosurveillance de l'eau potable.
- D'un service Atelier mobilisable 24h/24 et 365 jours par an: une équipe de techniciens spécialisés en mécanique et chaudronnerie qui entretiennent, réparent et renouvellent les installations électromécaniques, les pièces mécaniques et remplacent les canalisations des divers sites.
- Des méthodes et du renouvellement : définition des règles et procédures à suivre dans le cadre de la base de données patrimoniale et de la GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur), élaboration des programmes de renouvellement des installations électromécaniques, en collaboration avec les responsables des unités d'exploitation.
- De la gestion des appareils de chloration: entretien et approvisionnement de 200 000 kg de chlore sur 120 sites de production d'eau potable.
- De la surveillance des installations 24 heures sur 24 par le Centre de Télégestion: contrôle, diagnostic et suivi de l'ensemble des dysfonctionnements pouvant survenir sur les installations.

En complément du CDT, un service d'astreinte de proximité spécifique à chaque unité d'exploitation - composé d'un chef de sécurité, d'électromécaniciens, de techniciens chimistes et d'opérateurs - permet d'intervenir à tout moment et dans des délais très brefs sur les ouvrages.

En cas d'alarme, le CDT prévient le personnel de l'agence qui peut contrôler sur un poste déporté la validité des informations.

Dans le cas d'incident nécessitant un renfort de personnel ou une compétence spécifique, le chef de sécurité de l'agence contacte l'ingénieur de permanence. Celui-ci met en œuvre les moyens nécessaires afin de remédier rapidement à l'incident.

- De la Cartographie Numérique et le SIG (Système d'Information Géographique) : administration de l'outil de cartographie numérique déployé au sein des agences d'exploitation, relève de l'ensemble des branchements des abonnés pour les saisir sur le SIG.
- De l'assistance aux maîtres d'ouvrage: conseil aux collectivités, maîtrise d'œuvre pour la construction ou la réhabilitation des ouvrages.



### 1.3.2. La Clientèle



Le Centre Service Clients est joignable par les clients du Groupe des Eaux de Marseille depuis le 09 69 39 40 50, un numéro Cristal (non surtaxé). Ses conseillers de clientèle traitent 1000 appels par jour environ en répondant aux clients en un minimum de temps. Ils transmettent notamment leurs demandes aux services techniques qui dépêchent une équipe sur place en cas d'urgence ou conviennent d'un rendez-vous sur place avec le client dans le cadre d'une opération programmée.

### 1.4. Laïcité - Neutralité du Service Public

Par Délibération en date du 5 mai 2022, le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence a procédé à une modification unilatérale des contrats de concession concernant les nouvelles obligations en matière de laïcité et de neutralité, ceci, afin d'assurer le respect du principe de neutralité par les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

Ces nouvelles dispositions contractuelles précisent que « le concessionnaire remet à l'autorité concédante un compte-rendu annuel exposant les mesures mises en œuvre pour garantir le respect de ces principes... ».

Pour répondre à ces exigences, la Société Eau de Marseille Métropole dispose de plusieurs moyens de sensibilisation au travers de son Règlement intérieur et ses annexes dont la Charte des valeurs et comportements. Tout salarié signe, lors de son entrée dans l'entreprise, un document par lequel il reconnaît prendre connaissance des documents précédemment cités et en respecter les termes sans réserve.

L'article 10 du règlement intérieur « Principe de neutralité » précise : « L'activité de l'entreprise se déployant dans le cadre de délégations de service public, tout salarié intervenant à ce titre est tenu à une obligation de neutralité. Il lui appartient donc de ne pas manifester ses convictions (notamment politiques ou religieuses), sous quelque forme que ce soit, à l'égard de toute personne qu'il serait amené à rencontrer ou côtoyer dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de son activité, qu'il s'agisse de collègues, clients, fournisseurs, représentants de l'autorité délégante... etc. »

La charte des valeurs et comportement prévoit quant à elle un chapitre sur le respect des opinions et la prévention des discriminations et du harcèlement.

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE



Envoyé en préfecture le 17/07/2025  
Reçu en préfecture le 17/07/2025  
Publié le \_\_\_\_\_  
ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

**Chapitre 2**  
**Service de l'eau**  
**Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire**



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

# 1. Présentation générale du service

## 1.1. Description générale du service

### 1.1.1. Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

#### Agence d'AIX

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

L'accueil du public se fait également à :

#### Antenne de FORCALQUIER

Traverse Beaudine

04300 FORCALQUIER

La Sem a ouvert un nouvel accueil dans les locaux de la poste sur le place du Bourguet à Forcalquier.

Ce lieu est ouvert au public :

→ sur rendez-vous, tous les jeudis de 13h30 à 17h30

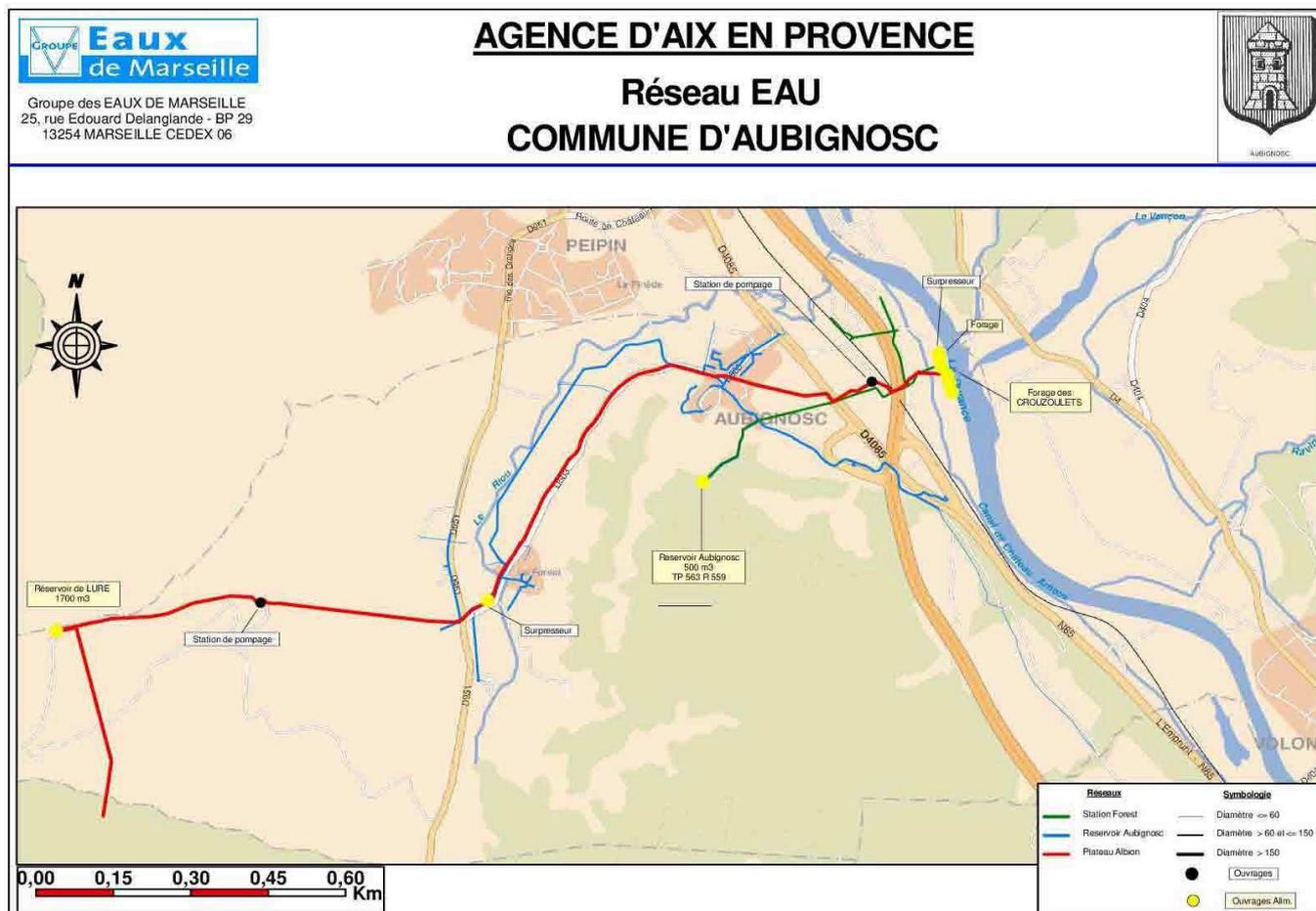
→ tous les lundis de 8h30 à 12h30

### 1.1.2. Données du service

Population légale 2024	Centre de production	Nb réservoirs	Réservoirs (m3)	Nb pompes réseaux	Nb abonnements	Longueur réseaux (km)	Volumes distribués (m3)
639	Forage des Crouzourets	1	500	1	373	15,830	52 664

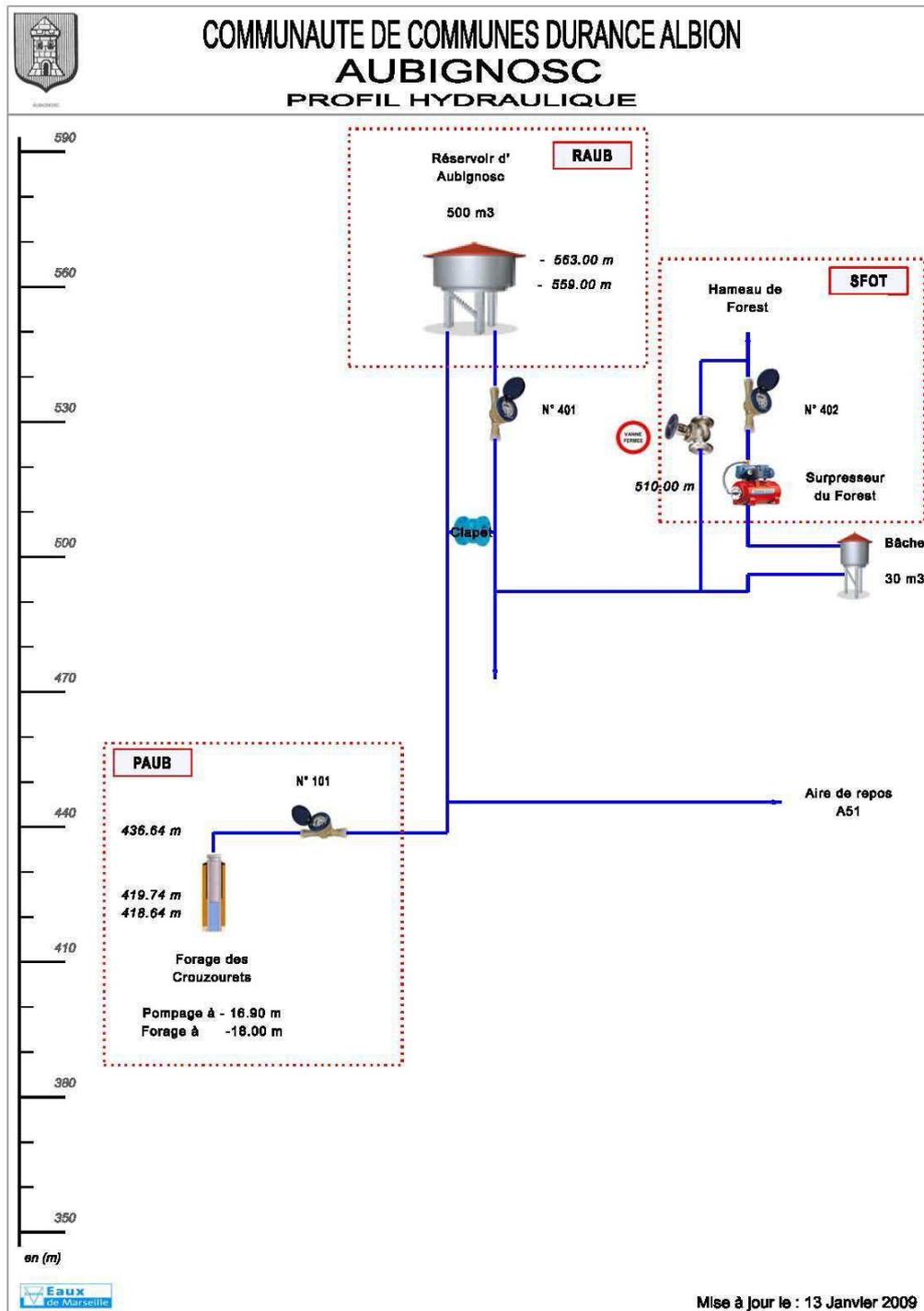


## 1.2. Plan du réseau



Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire  
 Société des Eaux de Marseille

1.3. Profil hydraulique





## 1.4. Contexte contractuel

### 1.4.1. Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées dans le tableau ci-dessous.

### 1.4.2. Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion du service de distribution publique d'eau potable
Périmètre de l'affermage	Limites de la commune d'Aubignosc
Prise d'effet	23/07/2013
Durée	12 ans
Date d'échéance	23/07/2025
Cocontractant	Commune d'Aubignosc

### 1.4.3. Avenants

Description des avenants au contrat :

N° Avenant	Prise d'effet	Objet
Avenant n°1	27/06/2019	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ La Commune étant équipée d'un système de télégestion, le relevé estimé est remplacé par un relevé basé sur la consommation réelle</li><li>➔ Rajouts de nouveaux prix au BPU :<ul style="list-style-type: none"><li>• Tarifs liés au Contrôle des poteaux incendies</li><li>• Tarifs liés au Contrôle des installations intérieures</li></ul></li><li>➔ Evolution des textes et de la réglementation de la protection des données RPQS</li></ul>

### 1.4.4. Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité
-------------------------------	-----------------------------



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 1.4.5. Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Inventaires des installations	Délégataire dans un délai de six mois après l'entrée en vigueur de l'affermage.
-------------------------------	---

### 1.4.6. Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Origine de l'eau	Néant
Achat d'eau en gros	Néant
Objectif de rendement du réseau	Maintien ILP à 4 m <sup>3</sup> /j/km

### 1.4.7. Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Branchements	Font partie intégrante de l'affermage
Compteurs	Délégataire

### 1.4.8. Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la responsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance: -de responsabilité civile, -de dommages aux biens, et de présenter au co-contractant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.
------------------------	---

### 1.4.9. Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :



Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Collectivité
-Matériels électromécaniques	Collectivité
-Branchements	Collectivité
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Collectivité
-Matériels électromécaniques	Collectivité
-Branchements	Collectivité
Renforcement et extensions du service	
-Réalisés par la collectivité	A la charge de la collectivité
-Réalisés par des tiers	A la charge des tiers
Travaux concessifs	45 000 euros prévus pour remplacer l'ensemble du parc compteur et installer le télérelevé;
Connexion et mise en service des installations neuves	Délégataire

#### 1.4.10. Régime financier

Cf. les chapitres **Facturation aux abonnés** et **Economie du contrat** ci-après.

### 1.5. Engagements contractuels

#### 1.5.1. Système d'information géographique

Au cours de la première année du contrat, soit avant le 31 juillet 2014, le délégataire produit un système d'information géographique (SIG) des ouvrages du service.

Le SIG est constamment mis à jour par le délégataire, qui le tient à la disposition de la collectivité et lui en fournit toutes extractions, en tant que besoin, sous toutes formes disponibles.

#### 1.5.2. Indice linéaire de perte



#### Important

Le délégataire s'engage à le maintenir à 4 m<sup>3</sup>/j/km sur 3 ans



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

→ 2022 : 1.39 m<sup>3</sup>/j/km

→ 2023 : 1.06 m<sup>3</sup>/j/km

→ 2024 : 1.9 m<sup>3</sup>/j/km

Soit une moyenne de 1.45 m<sup>3</sup>/j/km sur les 3 dernières années.

Durant l'exercice, Une recherche de fuites préventive a été réalisée sur 3 kilomètres de réseaux. Des recherches de fuites curatives sur 1,2 km ont également été nécessaires. Ces campagnes ont permis de localiser et réparer 4 fuites. Malgré la baisse de rendement du réseau (79,89%) par rapport à 2023 (1 fuite complexe à déceler) les engagements contractuels sont toujours respectés. Les opérations nécessaires au bon maintien du rendement, absolument indispensable à la préservation de la ressource, se poursuivront en 2025.

### 1.5.3. Déploiement télérelève

Le délégataire s'engage à mettre en service un dispositif de télérelève sur l'ensemble du territoire avant le 1er juillet 2014.

Le déploiement du dispositif de télérelève est en place et suivi depuis juillet 2014.



## 1.6. Plan Vigipirate

Face à la menace terroriste, un nouveau plan Vigipirate a été approuvé en Conseil de défense et de sécurité nationale le 30 novembre 2016 et mis en application dès le 1er décembre 2016 avec la posture « Vigipirate Transition 2016-2017 », appliquée jusqu'au 20 mars 2017.

### Le plan est composé de deux parties :

- **Un document public «Faire face ensemble»** visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et à leur expliquer les mesures de vigilance, de prévention et de protection à mettre en œuvre. Ce plan public donne également des conseils à la population et aux opérateurs pour qu'ils se préparent concrètement à réagir à une attaque terroriste. Il vise également à accroître la vigilance de la population et à l'impliquer davantage dans l'acquisition de bonnes réactions individuelles et collectives.

Parmi les conseils, une attention particulière est également portée sur la cyber-vigilance.

- **Un document classifié** destiné aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant la totalité du plan et toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

**3 niveaux de vigilance** sont définis. L'objectif affiché est de mieux répondre aux variations dans le temps et dans l'espace de la menace terroriste et la perception qu'en a la population.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégué Société des Eaux de Marseille

Niveaux	Principes d'activation du niveau	Conditions de mise en œuvre	Types de mesures activées
<b>Vigilance</b> 	Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité.	Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps.	Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle).
<b>Sécurité renforcée - risque attentat</b> 	Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à un niveau élevé de la menace terroriste.	Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.
<b>Urgence attentat</b> 	<p>Ce niveau déclenche un état de vigilance et de protection maximal, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente<sup>6</sup>, soit à la suite immédiate d'un attentat.</p> <p>L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur-attentat.</p>	<p>Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée.</p> <p>Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.</p>	<p>Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.</p> <p>Ce niveau est associé à des mesures additionnelles contraignantes et à un renforcement de l'alerte qui peut être couplé à la diffusion d'informations via l'application téléphonique SAIP<sup>7</sup>, les différents sites Internet institutionnels, la télévision ou encore la radio. Des conseils comportementaux peuvent également être diffusés à la population en cas de risque de sur-attentat.</p>

6- La définition de l'imminence reste subjective. L'objectifier revient, sur la base d'informations issues de la communauté du renseignement, à répondre avec précision à au moins deux des quatre questions : qui ? où ? quand ? et comment ?

7- SAIP : Système d'alerte et d'information des populations (application pour smartphone)

De nouvelles éditions du plan et du catalogue des mesures Vigipirate sont parues en 2018. Cette dernière version du plan Vigipirate intègre le nouveau domaine de la sécurité numérique «NUM» en remplacement du précédent relatif à la cybersécurité «CYB» et le format du catalogue de mesures a été révisé afin d'en faciliter l'exploitation.

Une posture Vigipirate est la matérialisation du dispositif de vigilance et de protection décidé par le Premier Ministre. Elle est traduite dans un document classifié qui comporte également l'évaluation de la menace terroriste.

En situation de Vigilance, la posture rappelle les mesures permanentes de sécurité mises en œuvre.

En situation Sécurité renforcée - Risque attentat, les mesures socle de sécurité sont renforcées par des mesures additionnelles sans limite de temps définie.



En situation Urgence Attentat, des mesures exceptionnelles de sécurité pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat ainsi que des mesures exceptionnelles d'alerte de la population sont prises. Sa durée est limitée à la gestion de crise.

Depuis 2017, plusieurs postures ont été prises en fonction des évènements.

La nouvelle posture Vigipirate « hiver - printemps 2024 » était active depuis le 15 janvier 2024 et a ramené l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée - risque attentat » pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

La nouvelle posture Vigipirate « hiver - printemps 2024 » est active depuis le 15 janvier 2024 et ramène l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée - risque attentat » pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

Cette posture Vigipirate adapte le dispositif en mettant l'accent sur :

- ➔ la sécurité des bâtiments à usage d'enseignement et des lieux de culte ;
- ➔ la sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux ;
- ➔ la sécurité des transports et des bâtiments publics et institutionnels.

Mais faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation État islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 un conseil de défense et de sécurité nationale lors duquel il a été décidé de rehausser le plan VIGIPIRATE à son niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire.

### **Pour le domaine spécifique de l'eau**

Le plan Vigipirate définit ainsi les 15 domaines d'action dont un pour l'étranger.

Les mesures socles et additionnelles activées au travers d'une posture Vigipirate sont numérotés et classées par domaine (trigramme). A chaque mesure socle ou additionnelle est associé un intitulé de la mesure, une légende explicative et un niveau de protection (Publique ou Diffusion Restreinte).

### **Stratégie de sécurité**

La stratégie vise à protéger les services d'eau et à assurer le niveau de vigilance requis dans leur exploitation.

Le socle des mesures permanentes de vigilance s'appuie sur les réglementations en vigueur. Les exploitants sont tenus d'assurer de façon permanente la surveillance et la protection de leurs emprises, d'assurer leur autonomie de fonctionnement, de disposer de plans d'intervention, d'évaluer les besoins en eau, notamment les besoins prioritaires, de garantir les capacités d'intervention et de définir des programmes d'analyses.

En cas de menaces particulières, l'élévation du niveau de protection est assurée par des mesures de renforcement de la surveillance des installations et de leur fonctionnement, des programmes additionnels d'analyse et de contrôle de l'eau et des réactifs, éventuellement le remplissage maximum des réservoirs de stockage, la restriction ou l'interdiction d'usage, la distribution d'eau de substitution et l'arrêt de la distribution de l'eau du robinet.

### **Recommandations au public**

- Signaler aux forces de l'ordre tout véhicule stationnant de manière anormale à proximité d'un site.
- Signaler aux forces de l'ordre tout comportement suspect à proximité d'un site.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

- Signaler les cas d'accès libre ou d'effraction sur un site.
- Signaler toute anomalie dans la distribution et la qualité de l'eau distribuée.

### **Recommandations de sécurité**

- Définir et mettre en place des périmètres de sécurité autour des points de captage d'eau.
- Sécuriser les installations et les points de captage d'eaux destinées à la consommation humaine par des moyens de surveillance, d'alarme et de protection physique,
- Mettre en place des dispositifs anti-retours sur canalisations, bornes et réservoirs.
- Restreindre autant que possible l'accès à certaines données sensibles concernant ces installations et points de captage, restriction possible dans le cadre de la prévention d'actes malveillants,
- Mettre en place des interconnexions de secours et prévoir un maillage des canalisations.
- Mettre en place un plan de secours électrique (groupe électrogène) en cas de défaillance du système électrique et pré-équipement des stations de pompage et de traitement d'eau pour permettre la mise en place rapide de ces moyens de secours,
- Réaliser des exercices d'isolement de canalisations.

### **Mesures permanentes (socle) et mesures ponctuelles (additionnelle)**

Elles se déclinent selon les deux objectifs de sécurité du domaine de l'eau :

- Protéger les composants névralgiques des réseaux d'eau,
- Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau.

#### **- Spécificités des postures 2024**

La posture 2023 a été maintenue «sécurité renforcée – risque attentat» jusqu'à l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13 octobre 2023.

La Première ministre, Élisabeth Borne, a alors décidé d'élever la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat ».

La posture suivante Vigipirate «hiver - printemps 2024» activée depuis le 15 janvier 2024 a ramené l'ensemble du territoire national au niveau «sécurité renforcée - risque attentat» pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

Puis, comme évoqué dans un chapitre précédent, faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation État islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 un conseil de défense et de sécurité nationale lors duquel il a été décidé de rehausser le plan VIGIPIRATE à son niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, les mesures suivantes du plan ont été renforcées, en particulier dans les périodes les plus sensibles :

- BÂTIMENT (BAT-12-03) : renforcer la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et cultuels.
- BÂTIMENT (BAT-21-01) : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.



Face aux menaces cyber toujours présentes, les mesures additionnelles suivantes ont été activées:

- NUMÉRIQUE (NUM 21-01) : créer des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires.
- NUMÉRIQUE (NUM 51-01) : vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés.

La posture suivante Vigipirate, « Eté-Automne 2024 » a été activée à compter du 7 mai 2024. Elle a maintenu le plan à son niveau sommital « urgence attentat », activé depuis le 24 mars 2024.

Elle marque un maintien du durcissement de la posture Vigipirate en raison de l'évolution des menaces terroriste et cyber et fait porter un effort plus particulier sur la sécurité :

- de l'ensemble des sites et rassemblements extérieurs liés aux *Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024* ;
- des bâtiments à usage d'enseignement et des lieux de culte ;
- des rassemblements festifs, sportifs, culturels et religieux ;
- des transports et des bâtiments publics et institutionnels ;
- des systèmes d'information.

Le 15 septembre, et conformément à ce qui était prévu lors de l'élaboration de la posture Vigipirate entrée en vigueur le 07 mai 2024, huit mesures additionnelles activées spécifiquement pour les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont été désactivées automatiquement.

Il s'agit de mesures classifiées "ALR - alerte et mobilisation", essentiellement.

En substance, voici les recommandations de la dernière posture :

- Zone ouverte au public : renforcer la surveillance et le contrôle.
- Signaler toute transaction suspecte, vol ou disparition de matières et tout indice d'événement NRBC-E (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et Explosif), tenir à jour les inventaires des stocks de matières dangereuses.
- Réévaluer la menace CYBER, notamment avec le télétravail en rappelant l'importance des mesures d'hygiène informatique. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, lancée le 24 février 2022, continue de représenter une menace pour les réseaux français. Les principales victimes d'attaques par rançongiciel en France demeurent de petites et moyennes entreprises, suivies par les collectivités locales. Aussi la menace d'actions de sabotage contre les systèmes d'information d'infrastructures critiques (énergie, transport, santé, etc.) reste crédible. Sur fond de guerre en Ukraine et dans un contexte énergétique tendu, des acteurs malveillants pourraient tenter de saboter des installations industrielles françaises, ou d'atteindre d'autres secteurs critiques (transport, armement) en représailles aux sanctions et à l'assistance de la France à la défense ukrainienne. La menace d'espionnage se maintient quant à elle à un niveau élevé. Les entités publiques et privées françaises continuent de faire l'objet de nombreuses campagnes d'attaques conduites par des acteurs étatiques, qui disposent d'importantes ressources techniques, humaines et financières.
- Accompagner de mesures de remédiation les délestages électriques susceptibles d'être mis en place pendant l'hiver 2024-2025. Les éventuelles périodes de coupure, d'une durée de 2 heures environ et limitées dans l'espace, concerneraient les pics de consommation électrique, c'est-à-dire les jours de semaine sur les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h. Ces délestages pouvant potentiellement engendrer :



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

- des interruptions des communications électroniques (téléphonie mobile et/ou fixe), générant une possible incapacité temporaire à joindre les numéros d'appel d'urgence,
- le déverrouillage voire l'ouverture de dispositifs de fermeture physique,
- la mise à l'arrêt des installations.

### - Les principales dispositions mises en œuvre

- Contrôle des accès, protection des installations, lutte contre le vol

La plupart des sites d'exploitation sont équipés de dispositifs anti-intrusion raccordés au centre de télégestion qui fonctionne 24H/24 et 7j/7. Les sites les plus sensibles sont également dotés de caméras de vidéosurveillance et de double capotage pour l'accès à l'eau potable.

Ces mesures sont complétées par des tournées régulières sur l'ensemble des sites, qu'ils soient munis ou non de système anti-intrusion, pour contrôler les accès, clôtures, et le fonctionnement des alarmes. Des tests de crise sont aussi effectués plusieurs fois dans l'année pour éprouver l'efficacité de nos procédures.

- Disponibilité des stocks de chlore

La quantité de chlore de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion afin de toujours anticiper la livraison de produit. Le transport et la livraison des bouteilles de chlore sont assurés jusqu'aux sites par nos équipes afin de ne dépendre d'aucun fournisseur. La quantité de chlore disponible (bouteilles et cylindres) sur le lieu de stockage garantit une autonomie de traitement d'environ 3 semaines (environ 13T stockées pour le Groupe SEM).

- Disponibilité des stocks de produits coagulants

Tout comme le chlore, la quantité de produits coagulants de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion. La quantité totale de produits stockés, environ 100 tonnes, équivaut à plusieurs mois de traitement. A noter que tous les sites peuvent être réapprovisionnés en interne grâce à la mise en place d'une unité de stockage et de reconditionnement.

- Consignes de sur-chloration

Les consignes de sur-chloration qui visent à maintenir une concentration en chlore libre de 0,3 mg/l en sortie des réservoirs et 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution étaient déjà appliquées.

Le taux de chlore est suivi en temps réel via la télégestion en sortie de chaque centre de production. Il est également mesuré en sortie des réservoirs lors des tournées effectuées sur les sites.

- Menace cyber
- Risques de délestage

Dès l'été 2022, des annonces ont été faites de la part de RTE sur les risques de saturation des réseaux pour les hivers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 lors des pics de consommation électrique, susceptibles de nécessiter des délestages d'une durée de 2 heures environ et limités dans l'espace, les jours de semaine sur les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h.

Les délestages impactent notamment :



>Les installations d'eau et d'assainissement,

>Les supports de communication,

>La télégestion des ouvrages,

>Les bureaux, équipements électriques des lieux publics (feux de signalisation, distributeurs automatiques de banque), les écoles, les transports en communs.

Ces délestages sont prévus à l'échelle régionale au travers de la plateforme Ecowatt, et précisés au niveau local à l'exploitant par RTE à J-1.

EcoWatt, développé par RTE avec le soutien de l'ADEME et du gouvernement, informe en temps réel de la consommation électrique en France.

Les particuliers, entreprises ou collectivités sont guidés pour adopter les gestes permettant de limiter la consommation d'électricité lors des périodes de tension. Un dispositif d'alerte indique les jours et les heures où les Français sont appelés à réduire et décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

## 2. Description du patrimoine

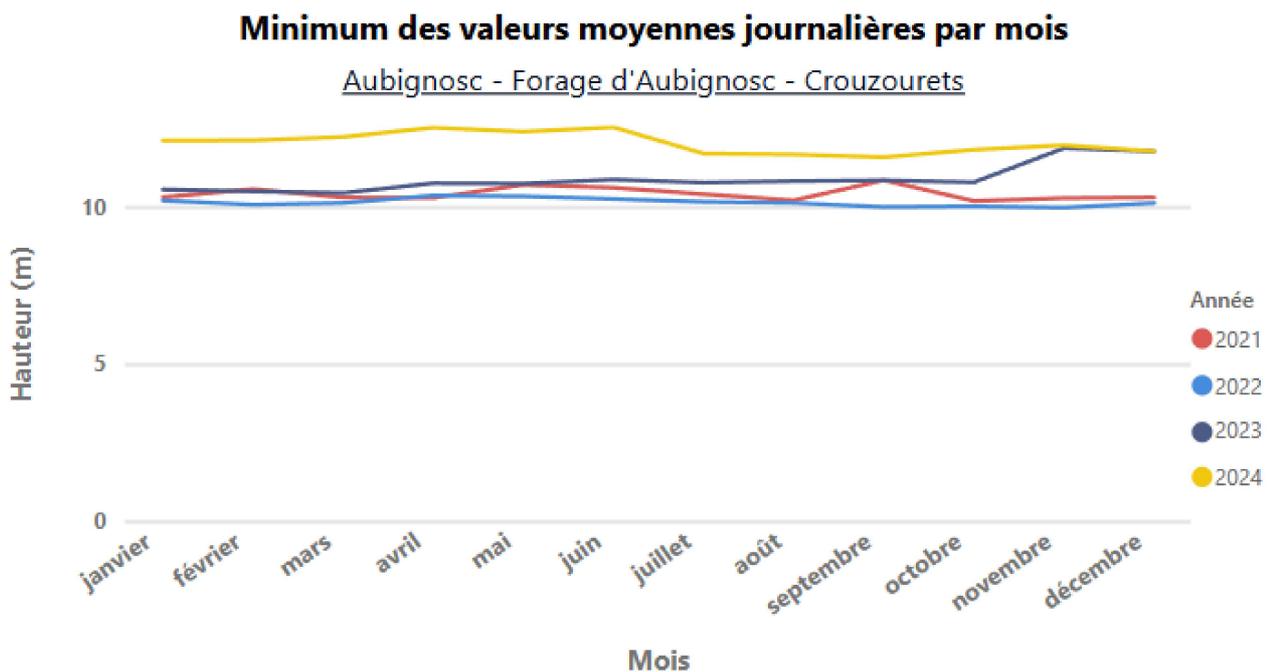
### 2.1. Ressource

L'alimentation en eau de la commune est assurée exclusivement grâce à la nappe alluviale de la Durance. L'eau est pompée dans un forage de 21 m de profondeur situé au lieu dit « Les Crouzourets » (également appelé « les Présidents »). Sur ce site sont également implantées les installations du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable Durance-Albion. L'ancien puits de faible profondeur n'est plus utilisé.

L'eau pompée est désinfectée et stockée dans le réservoir situé au centre du village. La conduite d'adduction du réservoir sert également à distribuer l'eau dans les zones proches de la Durance et sur l'aire de repos de l'autoroute A 51.

### 2.2. Niveau de forage

Le niveau de la nappe en 2024 est largement au dessus de celui des années précédentes du fait d'une forte pluviométrie.





## 2.3. Patrimoine communal : Distribution

### 2.3.1. Etages - réservoirs

Le réseau de distribution de la commune est organisé sur un seul étage de pression.

Réservoir du Village :

- Cote radier : 559 m NGF,
- 1 cuve de 500 m<sup>3</sup>.

### 2.3.2. Stations de pompage

**Surpresseur du Forest** : 2 pompes de 9 m<sup>3</sup>/h.

### 2.3.3. Canalisations

Le réseau issu du réservoir de tête dessert gravitairement le village et la vallée, depuis les Savonneries jusqu'aux Filières, ainsi que les hameaux situés à l'intérieur des terres.

Compte tenu de sa position altimétrique, le Hameau du Forest est alimenté, quant à lui, grâce à un surpresseur. Actuellement by-passé, il n'est utilisé que si la demande est trop importante.

## 2.4. Evolution du réseau

### 2.4.1. Nouveaux ouvrages mis en service : canalisation - branchements

**Durant l'année**, 2 branchements neufs "particuliers" ont été réalisés,

Durant la période, une extension de réseau a été enregistrée sur le lotissement LES GRANGES (235 ml de PEHD en DN110). Le SIG va faire l'objet d'une mise à jour en 2025.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 2.4.2. Evolution de la longueur des réseaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur du réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Diamètre (mm)	Total au 31/12/2023	Posé en 2024 (m)	Déposé en 2024 (m)	Amélioration par rapport à la réalité du terrain	Situation au 31/12/2024
25	0,00	0,00			0,00
30	0,00	0,00			0,00
32	117,87	0,00			117,87
36	5,35	0,00			5,35
40	392,94	0,00			392,94
50	1 418,96	0,00			1 418,96
60	1 793,39	0,00			1 793,39
63	1 144,83	0,00			1 144,83
75	290,88	0,00			290,88
80	915,56	0,00			915,56
90	920,80	0,00			920,80
100	2 953,63	0,00			2 953,63
110	455,33	0,00			455,33
125	5 079,50	0,00			5 079,50
200	170,25	0,00			170,25
0	171,34	0,00			171,34
	15 830,62	0,00	0,00	0,00	15 830,62



### 2.4.3. Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériau des canalisations en fonction de leur diamètre

Diamètre (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Béton (m)	Poly. (m)	Divers (m)	Total par diamètre (m)
25				0,00		0,00
30			0,00			0,00
32				117,87		117,87
36				5,35		5,35
40	45,43		64,13	283,37		392,94
50		285,58		1 133,38		1 418,96
60	91,11	1 702,28				1 793,39
63				1 144,83		1 144,83
75				290,88		290,88
80	203,51	569,61	142,44			915,56
90				920,80		920,80
100	2 611,01		342,62			2 953,63
110				455,33		455,33
125	2 514,38	24,23		2 540,90		5 079,50
200		170,25				170,25
INCONNU	171,34					171,34
	5 636,78	2 751,95	549,19	6 892,71	0,00	15 830,63

### 2.4.4. Evolution de la longueur des branchements en service

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (Km)
Situation au 31.12.2023	1,585
Evolution	0,01
Situation au 31.12.2024	1,595

Actualisation du nombre de branchements sur le service : 319

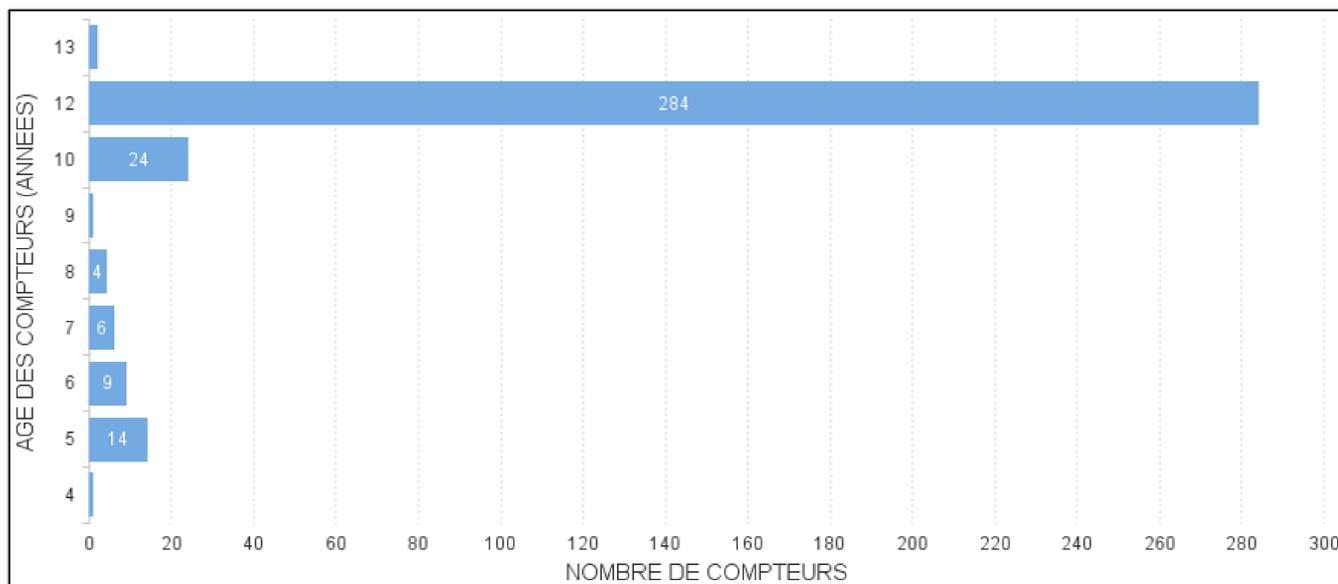


## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 2.4.5. Evolution du parc compteur

ø (mm)	SITUATION AU 31/12/2023			SITUATION AU 31/12/2024		
	Abt.Par-ticulier.	Abt.Municipal.	Total	Abt.Par-ticulier.	Abt.Municipal.	Total
15	317	8	325	323	8	331
20	5	2	7	4	2	6
30	4		4	4		4
100	4		4	4		4
Total	330	10	340	335	10	345

### 2.4.6. Pyramide des âges compteur





## 2.5. Renouvellement des équipements

### 2.5.1. Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

Renouvellement patrimonial

Pas de Renouvellement

Renouvellement Fonctionnel

Libéle Site	N° Appareil	Libéle Appareil	Coût Travaux HT (€)
RESV LE VILLAGE	202400787	EHELLE ACCES RESERVOIR	3 456
RESV LE VILLAGE	202400788	EHELLE INTERIEUR RESERVO	4 583

### 2.5.2. Renouvellement prévisionnel des équipements

Renouvellement patrimonial

Pas de Renouvellement

Renouvellement fonctionnel

Pas de Renouvellement



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 2.6. Synthèse du renouvellement

#### 2.6.1. Renouvellement fonctionnel

ANNEE RE-NOUVELLEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT (€)
2013	1	162
2014	3	2 689
2015	4	12 506
2016	2	9 190
2017	3	6 319
2018	11	21 465
2019	3	2 240
2020	1	672
2021	2	703
2022	3	1 459
2023	1	612
2024	2	8 039
Somme :	36	66 056



## 2.7. Indicateurs de performance

### 2.7.1. Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM ( les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2024
<b>A - Plan des réseaux (15 points)</b>	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
<b>B - Inventaire des Réseaux (30 points)</b>	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Désignation	Nb de Point 2024
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	110

### 2.7.2. Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement est à la charge de la collectivité.



### 3. Evénements marquants de l'exploitation

#### 3.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

##### 3.1.1. Remarques de l'inspection du travail

Aucune remarque n'a été formulée par l'inspection du travail en 2024.

##### 3.1.2. Accidents du travail

En 2024, 1 accident du travail avec arrêt et 2 accidents du travail sans arrêt sont à déplorer sur le territoire de la SEM.

#### 3.2. La vie du service

##### 3.2.1. Stations

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
9/03/2022	POMPAGE COMMUNAL	TEST FUITE CL2
6/05/2022	POMPAGE COMMUNAL	LIVRAISON DE BOUTEILLE
9/09/2022	POMPAGE COMMUNAL	MAINTENANCE ANNUELLE + TEST FUITE
5/10/2022	RESERVOIR DU VILLAGE	Nettoyage de la bâche Etat de la cuve avant nettoyage : assez propre
7/10/2022	RESERVOIR LE VILLAGE	Dépannage retransmission compteur distribution

##### 3.2.2. Réseau

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
19/02/2024	CVO4 4200	Réparation fuite canalisation
05/04/2024	IMPASSE DES PEUPLIERS 4200	Réparation fuite canalisation
01/08/2024	LES GRAVAS	Réparation fuite canalisation
02/08/2024	CHEMIN DEPARTEM 951 ROUTE DE PEIPIN 4200	Réparation fuite canalisation
30/10/2024	ROUTE NATIONALE 85 DE CHATEAU ARNOUX 4200	Réparation fuite branchement
04/12/2024	CHEMIN DEPARTEM 503 VERS RN 85 4200	Réparation fuite branchement



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

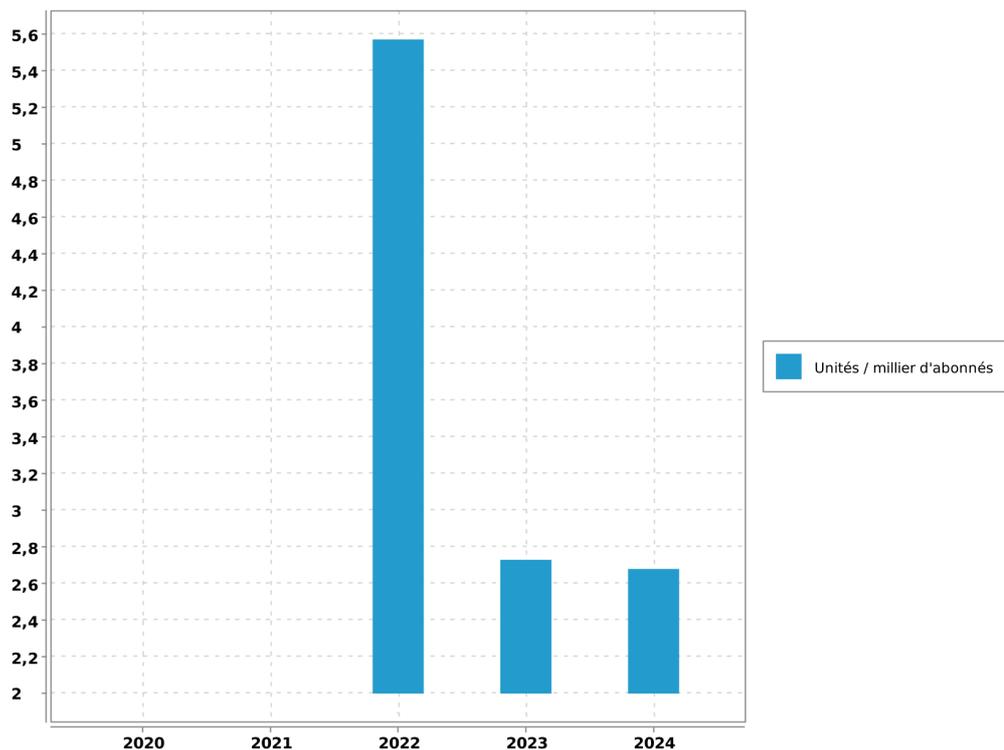
### 3.3. Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

VP 020 : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus

VP 056 : Nombre d'abonnements eau

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 020	0	0	2	1	1
VP 056	355	358	359	366	373
Résultat	0	0	5,57	2,73	2,68



P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées



## 4. Bilan hydraulique

### 4.1. Chiffres clé de l'exploitation

#### 4.1.1. Données issues de la relève

Période de relève	15 juillet 2023 au 15 juillet 2024	
Durée moyenne de la relève	366	j

#### 4.1.2. Calcul rendement du réseau

Libellé	Valeur	Unité
Longueur du réseau de desserte hors brt	15,83	km
Rendement du réseau de distribution	79,89	%
Indice Linéaire de pertes en réseau	1,9	m3/j/km

#### 4.1.3. Caractéristiques du réseau

Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	2
sur branchements	2
sur appareils publics	0
Nombre total de fuites réparées	4
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	2
Renouvellements pour vétusté	0
Remplacements pour autres motifs	1
Déposes (résiliations)	0



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

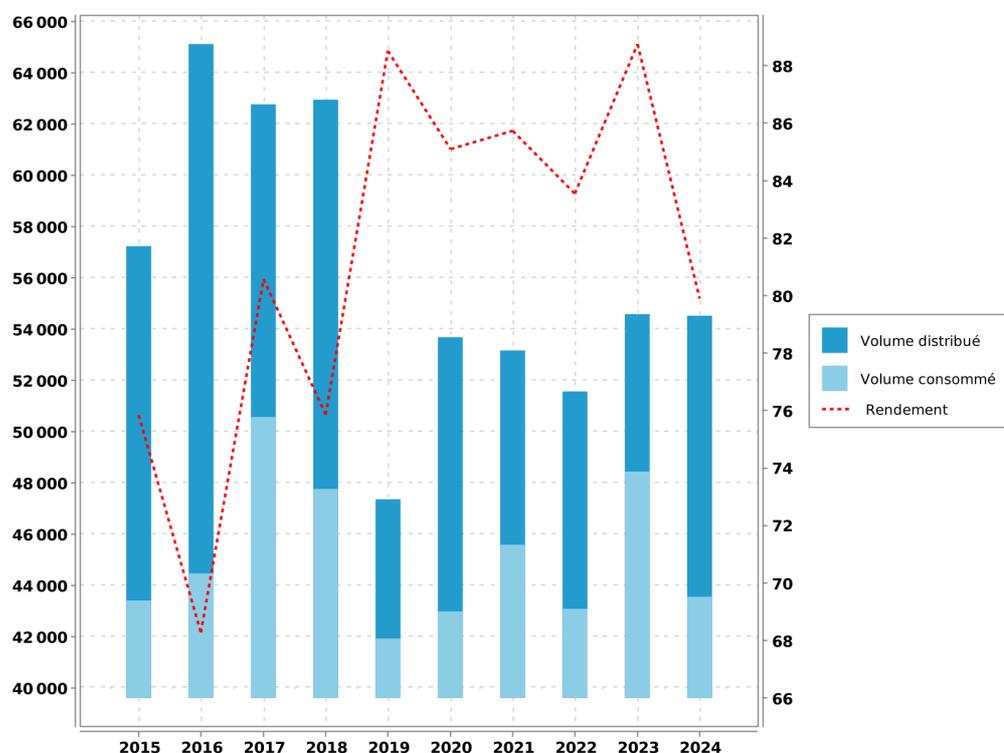
### 4.1.4. Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)		
Volume acheté ou prélevé (P)	52 664	m <sup>3</sup>
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0	m <sup>3</sup>
Volume distribué (P-P1)	52 664	m <sup>3</sup>
Analyse de la distribution		
Semaine maxi. (S31)	1 375	m <sup>3</sup>
Semaine mini. (S50)	654	m <sup>3</sup>
Jour maxi estimé	234	m <sup>3</sup>
Capacité de stockage :	530	m <sup>3</sup>
Autonomie de consommation :	66	h

## 4.2. Volumes distribués et consommés

### 4.2.1. Evolution de la consommation

Evolution sur 10 ans des volumes produits et consommés en m<sup>3</sup>/an :





#### 4.2.2. Volumes mensuels du service

##### Récapitulatif du volume mensuel prélevé pendant l'année civile et sur la période de relève

Mois	Total Année Civile	Total Année de Relève (m <sup>3</sup> )
JUILLET		2 542 m <sup>3</sup>
AOUT		4 984 m <sup>3</sup>
SEPTEMBRE		4 875 m <sup>3</sup>
OCTOBRE		5 068 m <sup>3</sup>
NOVEMBRE		3 737 m <sup>3</sup>
DECEMBRE		4 064 m <sup>3</sup>
JANVIER	4 165	4 165 m <sup>3</sup>
FEVRIER	3 861	3 861 m <sup>3</sup>
MARS	4 194	4 194 m <sup>3</sup>
AVRIL	4 467	4 467 m <sup>3</sup>
MAI	4 739	4 739 m <sup>3</sup>
JUIN	5 589	5 589 m <sup>3</sup>
JUILLET	5 689	2 381 m <sup>3</sup>
AOUT	5 250	
SEPTEMBRE	3 492	
OCTOBRE	3 923	
NOVEMBRE	3 557	
DECEMBRE	3 738	
TOTAL	52 664 m <sup>3</sup>	54 666 m <sup>3</sup>
MOYENNE	144 m <sup>3</sup> /j	
	1,67 l/s	



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 4.2.3. Historique des volumes mensuels distribués

#### Comparaison sur 5 ans des volumes mensuels distribués en m3/mois





### 4.3. Indicateurs de performance

#### 4.3.1. Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

$$\left[ \frac{(V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros})}{(V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros})} \right] \times 100 = \frac{(V_1 + V_2 + V_3 + V_4)}{(V_5 + V_6)} \times 100$$

100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros  
 V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage

VP 220 : Volumes eau de service du réseau

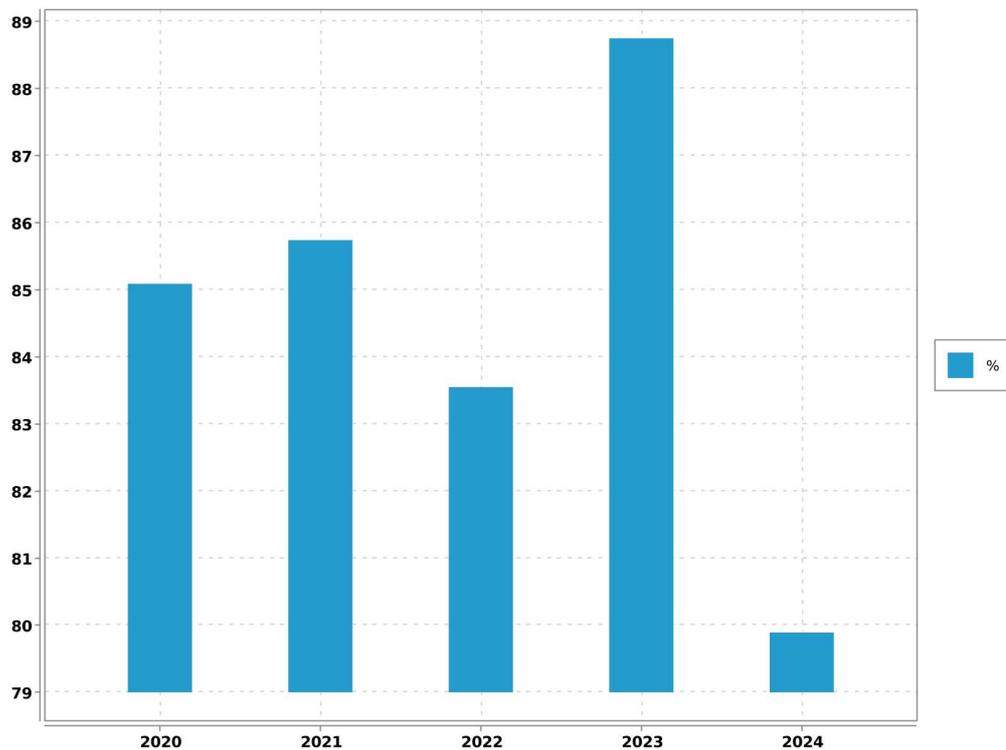
VP 061 : Volume eau vendus en gros

VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 063	41 260	41 176	38 501	43 705	38 117
VP 201	1 719	1 605	1 725	1 784	1 279
VP 221	800	800	800	800	2 436
VP 220	1 898	2 002	2 056	2 150	1 722
VP 061		0	0	0	0
VP 059	53 682	53 163	51 563	54 578	54 517
VP 060		0	0	0	0
Résultat	85,09	85,74	83,55	88,75	79,89

## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



P104.3 Rendement du réseau de distribution



#### 4.3.2. Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 061 : Volume eau vendus en gros

VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

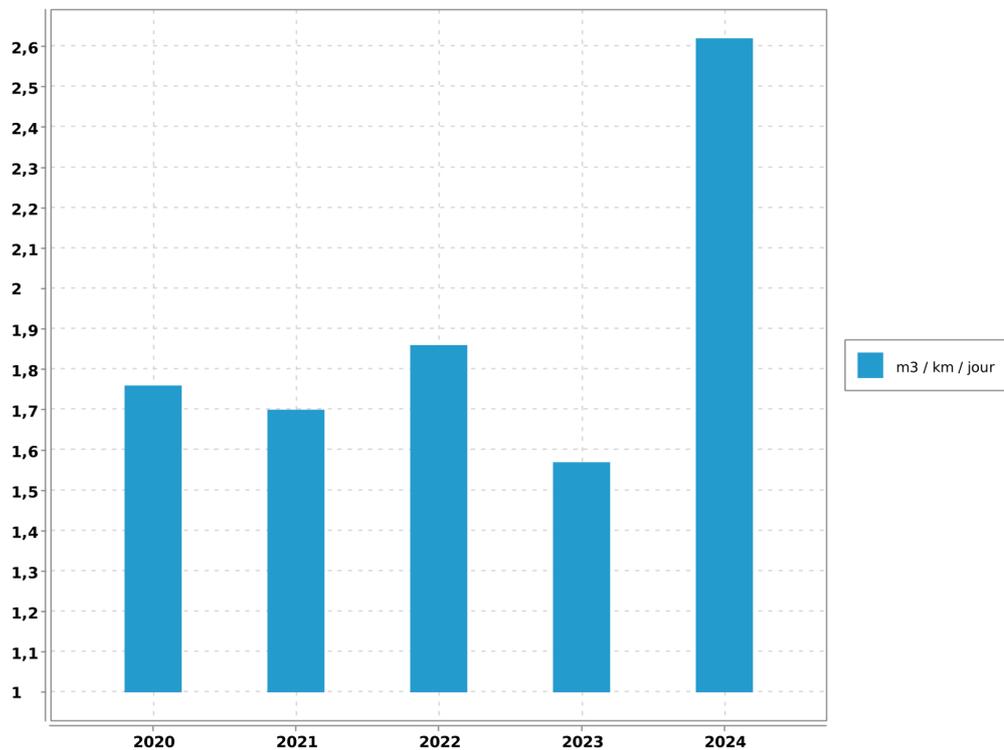
VP 077 : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Nbre de jour : Nombre de jours dans l'année

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 063	41 260	41 176	38 501	43 705	38 117
VP 201	1 719	1 605	1 725	1 784	1 279
VP 061		0	0	0	0
VP 059	53 682	53 163	51 563	54 578	54 517
VP 060		0	0	0	0
VP 077	16,6	16,684	16,714	15,83	15,83
Nbre de jour	366	365	365	365	365
Résultat	1,76	1,7	1,86	1,57	2,62



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés



#### 4.3.3. Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

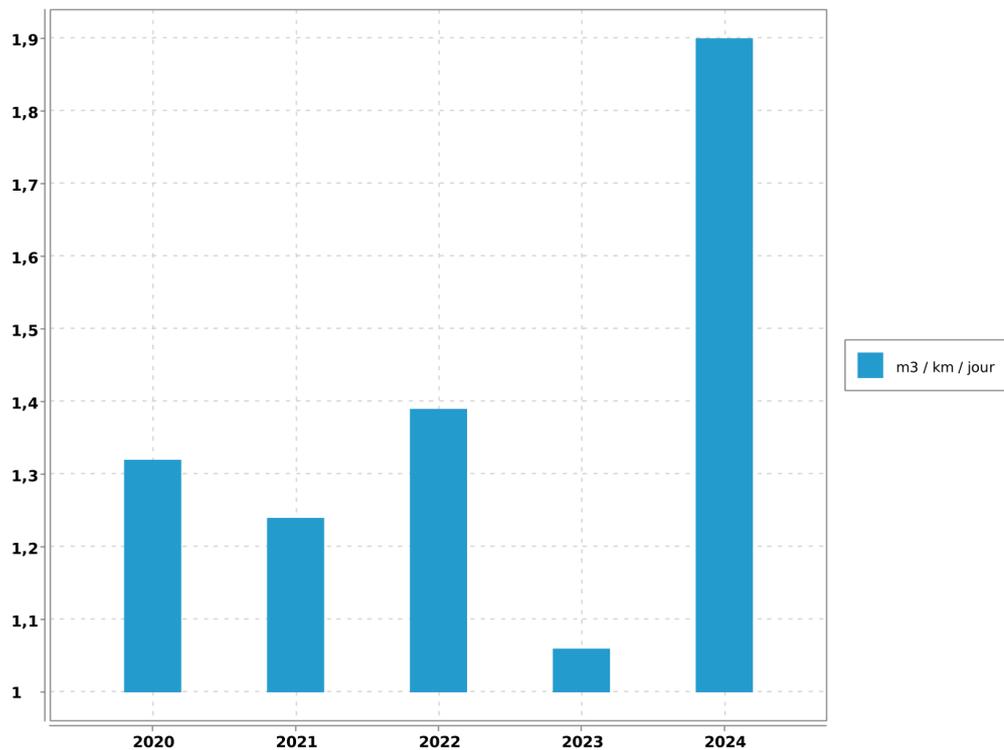
$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$   
 $V = \text{volume mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros} - V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$

- VP 063 : Volume comptabilisé domestique
- VP 201 : Volume comptabilisé non domestique
- VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage
- VP 220 : Volumes eau de service du réseau
- VP 061 : Volume eau vendus en gros
- VP 059 : Volumes eau produits
- VP 060 : Volumes eau achetés en gros
- VP 077 : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
- Nbre de jour : Nombre de jours dans l'année

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 063	41 260	41 176	38 501	43 705	38 117
VP 201	1 719	1 605	1 725	1 784	1 279
VP 221	800	800	800	800	2 436
VP 220	1 898	2 002	2 056	2 150	1 722
VP 061		0	0	0	0
VP 059	53 682	53 163	51 563	54 578	54 517
VP 060		0	0	0	0
VP 077	16,6	16,684	16,714	15,83	15,83
Nbre de jour	366	365	365	365	365
Résultat	1,32	1,24	1,39	1,06	1,9



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau



## 5. Qualité de l'eau

### 5.1. Qualité de la ressource en eau

#### 5.1.1. Qualité de la ressource en eau de la nappe de la Durance

##### 5.1.1.1. Caractéristiques de la ressource en eau de la nappe de la Durance

Les caractéristiques physico-chimiques de cette ressource (données moyennes annuelles issues des prélèvements officiels ARS) sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

L'eau des ressources est minéralisée, très calcaire, chargée en bicarbonates et peu chargée en nitrates.

PARAMETRE.	VALEUR MOYENNE.	UNITE DE MESURE.
CALCIUM	133	mg/L
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	0,3	mg/L
CHLORURES	18	mg/L
CONDUCTIVITE A 25°C	804	µS/cm
FLUORURES	0,13	mg/L
HYDROGENOCARBONATES	395	mg/L
MAGNESIUM	15,4	mg/L
NITRATES en NO <sub>3</sub>	13	mg/L
NITRITES en NO <sub>2</sub>	<0.02	mg/L
pH	7,3	mg/L
POTASSIUM	2,1	mg/L
SODIUM	14,7	mg/L
SULFATES	83	mg/L
TITRE ALCALIMETRIQUE	0	°F
TITRE ALCALIMETRIQUE COMPLET	32	°F
TITRE HYDROMETRIQUE	39,6	°F
TURBIDITE NEPHELOMETRIQUE	0.14	NFU



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 5.2. Qualité du traitement et de la desserte

L'eau produite et distribuée sont analysées régulièrement d'une part par le laboratoire CARSO (autosurveillance) et d'autre part par celui de l'A.R.S. (contrôle officiel).

En 2024:

10 analyses bactériologiques ont été réalisées dont 2 en autocontrôle et 8 par l'ARS.

12 analyses physico-chimiques ont été réalisées dont 3 en autocontrôle et 9 par l'ARS.

Toutes les analyses ont été conformes aux normes en vigueur.

#### 5.2.1. Contrôle de la production et de la distribution

Sur la commune d'AUBIGNOSC, des prélèvements sont effectués aux sites suivants :

- Réservoir d'Aubignosc,
- Village,
- Le Forest,
- Sortie Station des Présidents.

Par ailleurs, la qualité de l'eau distribuée passe par un bon entretien des réservoirs qui font l'objet d'une désinfection régulière suivie d'une analyse de contrôle.

Cette année l'opération a été effectuée sur le réservoir suivant :

Village	500	m <sup>3</sup>	15/10/2024
---------	-----	----------------	------------

Enfin, il n'a été enregistré, de la part des abonnés, aucune réclamation relative à la qualité de l'eau desservie.

#### 5.2.2. Qualité de la desserte

La desserte en eau du village s'effectue dans de bonnes conditions.

### 5.3. Notice d'information ARS

#### 5.3.1. Description



#### Important

La gestion des données liées à l'eau potable est actuellement en pleine restructuration. La base de données et l'élaboration des différents rapports sont dorénavant gérées par un outil numérique national nommé Aquasise à partir duquel seront extraites les données SISPEA ainsi que les fiches info-factures. Ces dernières présentent de nouveaux indicateurs (classement A, B, C et D) faisant l'objet d'un communiqué disponible sur le site de l'ARS PACA.



# Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : AUBIGNOSC VILLAGE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
<b>2024</b>	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b>	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
			<b>B</b> : Eau de qualité convenable
			<b>C</b> : Eau de qualité insuffisante
			<b>D</b> : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

#### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUIS COMMUNAL DES PRÉSIDENTS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 592 personnes sur 1 commune (AUBIGNOSC). Le responsable des installations est : « MAIRIE D'AUBIGNOSC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE » qui assure l'exploitation du réseau.

#### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>16</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2023, 2024</b>
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>16,5 mg/L</b> Valeur maxi : <b>17 mg/L</b>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. La limite de qualité est fixée à 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L par substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Conformité : <b>100 %</b> Nombre de substances recherchées : <b>175</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>

#### Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- ENTRETIEN** : Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- TEMPÉRATURE** : Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
- SÉCHERESSE** : En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas d'exigence de qualité.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>39,1 °f</b> Valeur maxi : <b>39,2 °f</b>

#### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 11/04/2025  
 UDI 004000377

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres/familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Leur calcul répond à des critères nationaux. Les résultats du contrôle des paramètres liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 5.4. Indicateurs de performance

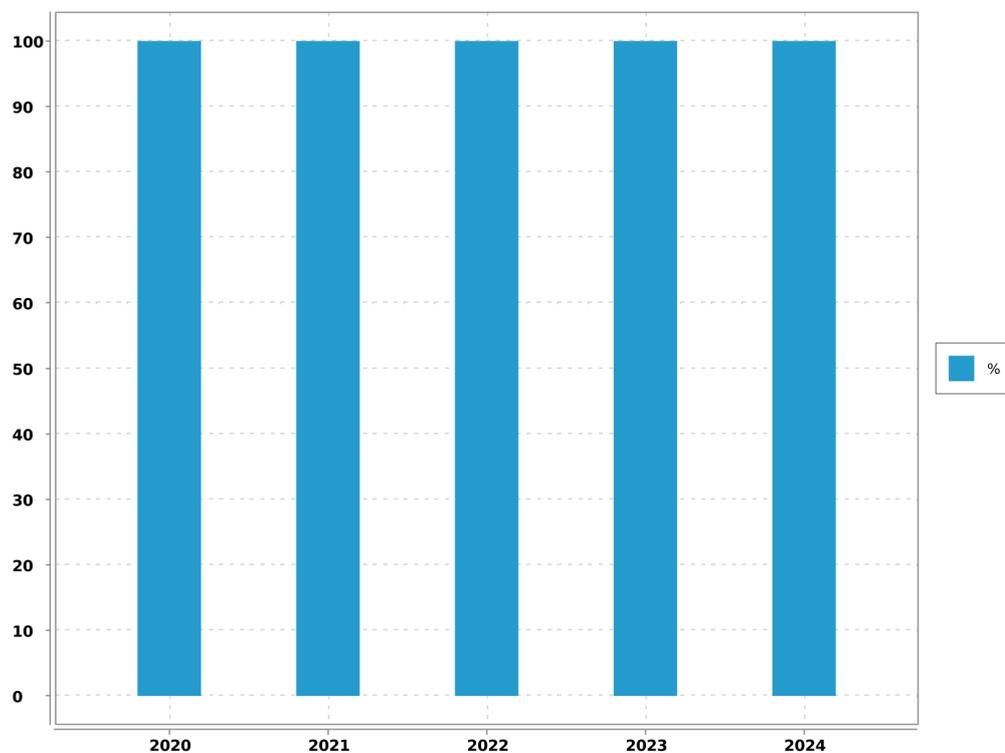
#### 5.4.1. Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l'ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées). On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

VP 127 : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année

VP 126 : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 127	6	6	6	8	8
VP 126	6	6	6	8	8
Résultat	100	100	100	100	100



P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.



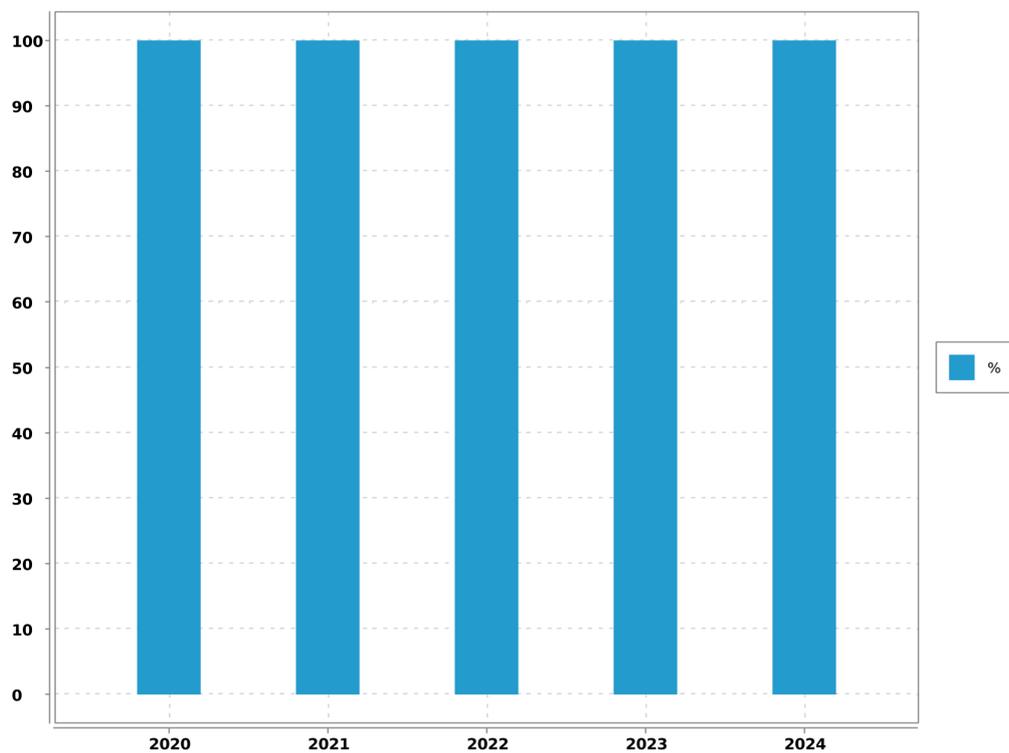
### 5.4.2. Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : (Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

VP 129 : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année

VP 128 : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 129	6	6	6	8	9
VP 128	6	6	6	8	9
Résultat	100	100	100	100	100



P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 5.4.3. Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau - **En attente des données ARS**

	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur (1)	50	80	80	80	80
Résultat	50	80	80	80	80

#### Commentaire

Puits communal es Présidents 80%



## 6. Services aux abonnés et facturation

### 6.1. Relation clientèle

La Société des Eaux de Marseille ambitionne d'offrir aux consommateurs du service public de l'eau des réponses pertinentes dans les meilleurs délais. L'accueil téléphonique constitue le cœur de la relation clients dans le domaine des services d'eau.

Les experts de la relation clients à distance, au service de votre territoire, disposent d'une vue complète de l'historique du dossier client, afin d'apporter un accompagnement personnalisé et une réponse adaptée à chaque demande.

Notre Centre Service Clients est secondé par des points d'accueil physique permanents. Nous offrons ainsi aux abonnés du service de l'eau la possibilité de rencontrer un conseiller clientèle de notre société.

Il a pour but de faciliter et d'optimiser les démarches de tout usager. Par simple appel, envoi d'un courrier, ou par l'intermédiaire de notre Agence en Ligne disponible 24h/24, l'utilisateur peut exprimer sa question. Quel que soit le canal d'entrée, les conseillers de clientèle sont capables de prendre en compte cette demande, de la traiter et de la tracer.

Notre Centre Service Clients est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et accessible au 09 69 39 40 50 (appel non surtaxé). En cas d'attente téléphonique prolongée au-delà de 3 minutes, le client peut demander à être rappelé dans la journée si sa demande est déposée avant 16h30, le lendemain dans le cas contraire.

Nos différents canaux de contact permettent aux clients d'effectuer un grand nombre de démarches sans se déplacer :

- souscrire ou résilier un contrat ;
- effectuer des modifications administratives ;
- régler sa facture ;
- signaler une fuite ;
- requérir la visite d'un technicien à domicile ;
- obtenir des explications sur la facture et les modes de paiement ;
- obtenir une réponse à tout type de question sur l'eau et l'assainissement : tarifs, qualité de l'eau, incident
- sur le réseau, travaux en cours et programmés

Soucieux de mieux connaître ses clients afin de satisfaire leurs besoins, le Groupe des Eaux de Marseille multiplie les actions afin de poursuivre la modernisation de la relation dans le but d'améliorer encore la satisfaction des clients en renforçant le sentiment de :

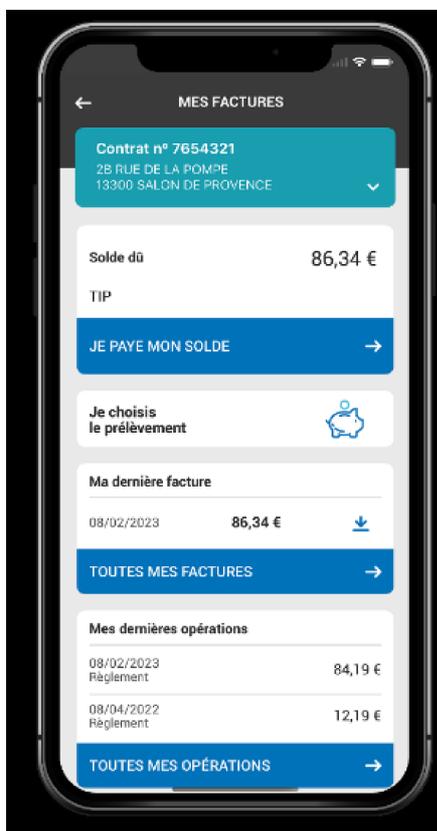
- D'améliorer le temps de traitement de la demande client et de la qualité du service
- Responsabilité s'agissant des engagements pris et respectés vis-à-vis des clients
- Accessibilité via les outils digitaux.

#### La digitalisation comme outil pour moderniser la relation client



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

En 2023, les équipes de la société SEM ont accéléré la digitalisation de la relation client en mettant en place une nouvelle application mobile «Mon Eau SEM», gratuite, adaptée aux smartphones/tablettes et à la mobilité des clients.



### FACTURES

L'espace « factures » permet de :

- Télécharger et régler ses factures
- Transmettre un auto-relevé de compteur
- Souscrire à la mensualisation et au prélèvement automatique
- Souscrire à la facture dématérialisée



### PILOTAGE DES CONSOMMATIONS

L'espace « Conso » permet de :

- Consulter son historique de consommation sur une place journalière, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle
- Simuler sa consommation
- Bénéficier de conseils personnalisés pour mieux maîtriser sa consommation

## Fiabilisation et enrichissement de la base de données Clients

Un travail important de fiabilisation et d'enrichissement de la base de données Clients réalisé en 2021 et en 2023 a visé à diminuer le taux de plis non distribués (courriers et factures), à augmenter le taux de complétude des données de joignabilité (n° de téléphone portable et d'@mails) afin d'interagir davantage avec les clients (notification d'arrêt d'eau, envoi d'informations liées au service de l'eau, ...) et à mieux qualifier la qualité des clients professionnels grâce au numéro de SIRET et au code APE.

En 2024, un nouvel outil du marché sera interfacé à notre Système d'information afin de permettre un contrôle systématique et « en direct » de toutes ces données (adresse postale, n° de SIRET, @mail et n° de téléphone portable), assurer le contrôle des flux de données entrants et ainsi maintenir durablement un bon niveau de fiabilité des données de la base Clients dans le strict respect du RGPD.



## 6.2. Information et sensibilisation des usagers

### 6.2.1. Le site internet eauxdemarseille.fr



Il centralise toutes les informations sur le service de l'eau pour les communes, les services clients et l'actualité de la Société des Eaux de Marseille.

Les usagers peuvent ainsi retrouver les rubriques :

- La rubrique « **L'eau dans ma ville** » permet d'accéder directement aux informations liées à son lieu d'habitation. On peut y consulter et télécharger le rapport de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau, les tarifs de l'eau en fonction des usages et suivre l'évolution des travaux et des coupures d'eau en cours sur le réseau.
- La rubrique « **Actualités** » est mise à jour autant de fois que nécessaire en fonction des incidents, des innovations, des alertes météo, des conseils aux consommateurs. A l'appui, des vidéos viennent souvent apporter une information de manière dynamique.
- La rubrique « **Parcours de l'eau** » présente l'ensemble des ouvrages d'exploitation, avec une animation pour chaque étape du circuit de l'eau. Cette rubrique propose également la visite virtuelle (animation 3D et vidéo) d'un centre de production d'eau potable.
- La rubrique « **Solidarité** » rassemble les informations relatives à l'accompagnement des personnes en situation de difficultés financières.
- L'**Espace pédagogique** rassemble les supports d'information et permet aux enseignants de demander la visite d'un intervenant dans une classe de CM1 pour une session dédiée à la connaissance de l'eau.
- L'**Espace Clients** permet l'accès, depuis un espace sécurisé pour les abonnés, aux services en ligne. On y trouve aussi les dispositions réglementaires, les gestes essentiels pour économiser l'eau et la liste des agences et points d'accueil ouverts au public.
- Un **simulateur de consommation d'eau** a également été mis en ligne pour calculer et estimer une facture annuelle en quelques clics.
- De nombreuses informations sur la **sécheresse** et les changements climatiques et notamment l'action de la Société des Eaux de Marseille pour préserver la ressource en eau, ainsi que Les conseils et astuces regroupant notamment les écocgestes.

### 6.2.2. Des dépliants thématiques d'information à destination du grand public

La Société des Eaux de Marseille édite une série de dépliants informatifs à destination de ses clients : règlement par prélèvement automatique ou mensualisé, individualisation, qualité de l'eau du robinet, charte service clients,



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

abonnement spécifique « espaces verts », éco-gestes pour la préservation de la ressource, prestations aux malvoyants et malentendants.

### 6.2.3. Une communication digitale sur les réseaux sociaux

La présence sur les réseaux sociaux a continué de s'affirmer avec 220 posts publiés en 2024.

La diffusion programmée d'une publication par semaine a permis une nette augmentation de la fréquentation des comptes officiels du Groupe sur LinkedIn, Twitter, Facebook et Instagram avec plus de 585 500 personnes exposées et plus de 81 700 interactions générées, en 2024.

### 6.2.4. Déploiement d'ateliers pédagogiques dans les écoles primaires

A travers des ateliers ludo-éducatifs, les élèves du territoire découvrent comment l'eau arrive au robinet et seront sensibilisés à la préservation de la ressource face au changement climatique, en tant que consommateurs et citoyens de demain. Les élèves sont invités à relever des défis autour de l'histoire de Loéla, une goutte d'eau qui explique son parcours, son cycle naturel et domestique. Grâce à des jeux, ils découvrent l'ensemble des problématiques liées à l'eau : les consommations d'eau, la préservation de la ressource, les écocgestes à adopter...



Les classes de CM1 et CM2 peuvent bénéficier de ces animations à la demande des enseignants.

- ➔ **Activité 1:** Cycle de l'eau naturel et domestique à travers un parcours sportif
- ➔ **Activité 2:** Consommation, usages et écocgestes à travers un « Qui est-ce ? » grand format
- ➔ **Activité 3:** Pollution & Santé à travers un mini escape game où le but du jeu est de sauver une tortue et un poulpe emprisonnés dans le plastique
- ➔ **Activité 4:** Quiz collectif et ludique qui reprend les notions abordées dans chaque jeu

### 6.2.5. Un dispositif pour les chantiers sur la voie publique

A l'occasion de chantiers de renouvellement de canalisations sur la voie publique, la Société des Eaux de Marseille déploie une communication en direction des riverains, des commerçants, des comités et des associations de quartiers. Il s'agit de les informer sur la nature des travaux, qui, par leur importance ou leur durée, vont avoir un impact direct sur la vie quotidienne locale, afin de mieux en prévenir les inévitables nuisances.

Un dispositif spécifique est mis en place : bulletins et panneaux d'information, réunions publiques préalables, visites de chantier, désignation d'un « Monsieur Chantier » pour être l'interlocuteur privilégié des riverains, signalétique, distribution de courriers aux commerçants.

Sur le site internet, une carte interactive permet de consulter, dans chaque ville, les dates et lieux de tous les travaux en cours.



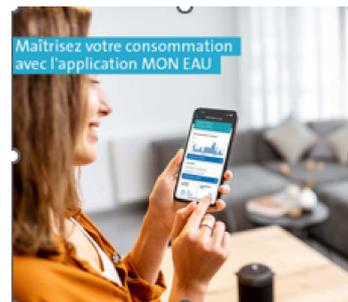
## 6.2.6. Information et services aux abonnés

### Des services clients en ligne

Sur le site internet [eauxdemarseille.fr](http://eauxdemarseille.fr), un espace Clients sécurisé (Agence en ligne) par un identifiant et un mot de passe permet aux abonnés de consulter leur contrat, de suivre leur consommation ou de régler leur facture d'eau. Il donne accès aux démarches en ligne, comme le paiement de la facture.

Via le site internet, ces services sont également accessibles aux personnes malvoyantes ou malentendantes au travers de partenariats avec l'association **HandiCaPZero** et la plateforme **Accéo**.

En 2024, la SEM a poursuivi la promotion auprès de ses clients de l'application en ligne "MON EAU SEM" qui leur permet de contrôler et simuler leur consommation, gérer leur abonnement, programmer des alertes de consommation par mail (avec un compteur télérelevé), visualiser et télécharger leurs factures, payer de manière sécurisée, souscrire au prélèvement automatique ou mensualisé...



## 6.2.7. Des publications régulières



**Le livret d'accueil:** distribué à chaque nouvel abonné, il regroupe plusieurs documents concernant les tarifs ou encore le règlement des abonnements en Eau., distribué à chaque nouvel abonné, regroupe plusieurs documents concernant le tarif, le règlement des abonnements en Eau et Assainissement.

**La Charte Service Client** recense en plusieurs points les engagements de l'entreprise en faveur d'un meilleur service aux clients.

**L'inf'eau Clients**, joint à la facture, est diffusé 2 fois par an, pour apporter une information pratique sur le service de l'eau. Il est également disponible en braille ou en gros caractères pour les personnes malvoyantes.

## 6.2.8. Des conseils pratiques

### Gel des compteurs

Une campagne de prévention du gel des compteurs est engagée dès que les températures descendent en dessous de zéro afin de donner des informations pratiques aux habitants. Cette année, l'information a été transmise en masse sur les réseaux sociaux à travers une vidéo et a permis de toucher près de 20 000 personnes. Des kits de protection des compteurs ont été distribués aux abonnés qui le souhaitent afin de protéger leurs compteurs



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégué Société des Eaux de Marseille

### Vigilance concernant les dangers du canal



La Société des Eaux de Marseille organise, chaque année durant la période estivale, une campagne de prévention sur les risques d'accident dans le canal de Marseille. Entre la Roque d'Anthéron et La Ciotat, le canal de Marseille traverse 23 communes. Dans tous les endroits sensibles, la Métropole, propriétaire de l'ouvrage, et la Société Eau de Marseille Métropole sécurisent le périmètre aux abords des voies publiques avec des grillages, portails, panneaux, barrières ou encore du gardiennage.



Le but de cette opération est de sensibiliser le grand public et principalement les jeunes, sur les dangers aux abords du canal de Marseille. Un ouvrage d'exploitation est un lieu d'utilité publique dans lequel il est interdit de pénétrer.

### 6.2.9. Une information adaptée aux situations de crise

En plus du renforcement permanent de la sécurité des ouvrages, des situations d'urgence peuvent survenir, comme lors de la rupture de la distribution d'eau potable pour un grand nombre d'habitants. La Société des Eaux de Marseille a mis en place un dispositif, des moyens et des procédures afin de les affronter et de les résoudre du mieux possible.

Un dispositif au plan technique, mais aussi dans le domaine de l'information, prêt à être activé dans l'urgence. Un système d'alerte par téléphone peut contacter 10.000 foyers à l'heure. L'information est aussi mise en ligne sur le site internet.



Au-delà de ce dispositif d'information, des stocks d'eau en bouteille ont été constitués dans chacune des agences de la Société des Eaux de Marseille, ainsi que des bornes fontaines ou Valis'eau pouvant être branchées sur le réseau afin de pallier d'éventuelles longues coupures d'eau.

En 2024, la SEM a déployé des moyens de communication, de sensibilisation et d'informations adaptés au contexte de sécheresse. Des communications ont été également publiées dans la presse locale.



### 6.2.10. Un dispositif «Accessibilité»



L'accessibilité des services est étendue aux clients déficients visuels et auditifs grâce à des partenariats avec la plateforme Acceo, pour les personnes sourdes ou malentendantes et avec l'association HandiCaPZéro, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, afin de communiquer directement, via une « traduction simultanée » appropriée avec les conseillers de clientèle. La traduction des factures et documents d'information aux clients, en braille, en caractères agrandis ou en audio est aussi proposée.

### 6.2.11. Animation de la vie locale

La Société des Eaux de Marseille a de nouveau marqué son engagement en participant aux événements qui ponctuent la vie de son territoire, qu'il s'agisse d'environnement, de sport, de culture, de terroir, d'artisanat... ou relevant du domaine patrimonial.

Chaque année, un programme de manifestations "Grand Public" est établi avec une panoplie d'outils : Bar à eau, fontaines pour faire déguster l'eau du robinet, quiz, jeux interactifs... L'occasion de sensibiliser le public à la qualité de l'eau du réseau public et à la maîtrise de sa consommation.

Quelques exemples de manifestations auxquelles la Société des Eaux de Marseille a participé :

- ➔ • **Cooksound Festival** – Forcalquier – du 18 au 20 juillet 2024
- ➔ • **Festival International de piano** – La Roque d'Anthéron - du 20 juillet au 20 août 2024
- ➔ • **Rando du fromage** – Banon – 29 septembre 2024
- ➔ • **Course de la diversité** - Miramas – 11 octobre 2024
- ➔ • **Vitropole -Rendez-vous des Entrepreneurs** – Vitrolles – 14 novembre 2024

Ces événements ont notamment permis de diffuser des messages sur la préservation de la ressource.

## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 6.3. Instructions - Recouvrement

#### 6.3.1. Instructions et enquêtes

Durant l'année, ont été instruits par les services techniques de la Société des Eaux de Marseille :

- Aucun permis d'aménager,
- Aucun certificat d'urbanisme et divers,
- Aucune déclaration préalable de travaux,
- 2 permis de construire.

#### 6.3.2. Relances

Durant l'année, pour la commune :

- 204 factures ont fait l'objet d'un rappel (soit 25,5%),
- 31 notifications pour paiement ont été adressées (soit 3,9%),
- 26 interventions de recouvrement (soit 3,3%).

### 6.4. Relève, tarification et facturation du service de l'eau

#### 6.4.1. Abonnements ordinaires

##### Abonnement "Domestique" en première prise au compteur :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- une redevance d'abonnement semestrielle par logement
- une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation.

##### Abonnement "Incendie" :

Réservé pour la desserte exclusive des réseaux incendie. Il donne lieu à la perception d'une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation, ainsi qu'à une redevance semestrielle.



#### Note

De plus, ces deux types d'abonnements sont soumis aux redevances semestrielles d'entretien et de location de compteur.

#### 6.4.2. Relève des compteurs

La relève des compteurs est effectuée 2 fois par an, en Janvier et en Juillet.



### 6.4.3. Chiffres-clé de la facturation

Catégorie	Facturé (O/N)	Nbre d'abonnés	Volumes consommés (m3)	Volumes vendus (m3)
TOUS USAGES AU COMPTEUR	O	331	37 955	37 955
tranche 1				19 040
tranche 2				7 543
tranche 3				11 372
ESPACES VERTS AU COMPTEUR	O	9	630	630
tranche 1				376
tranche 2				156
tranche 3				98
INCENDIE AU COMPTEUR		4	58	58
DIVERS		3	61	
BOUCHE INCENDIE AU FORFAIT		26	800	
		373	39 504	38 643

### 6.4.4. Facturation

#### Cas général

Deux factures par an sont émises : l'une en janvier et l'autre en juillet sur relevé.

### 6.5. Modalités de révision de la tarification de l'eau

#### 6.5.1. Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs ont été fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2013 rendue exécutoire le 24 juin 2013 et seront actualisés une fois par an par la formule prévue à l'article 8.5 de la Convention avec des valeurs connues au 1er décembre de l'année n-1.

#### 6.5.2. Part collectivité

Les tarifs ont été fixés par la Délibération du Conseil Municipal du 16/02/2012, rendue exécutoire le 20/02/2012.

#### 6.5.3. Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau

Les taux ont été fixés par délibération n°2019-30 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse du 27 Septembre 2019. L'agence de l'eau instaure sur sa circonscription administrative des redevances pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour prélèvement sur la ressource en eau, stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et protection du milieu aquatique. Le présent article définit les taux applicables de 2020 à 2024.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

### 6.6. Facture INSEE

#### 6.6.1. Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique,
- ayant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> d'eau potable,
- avec un compteur de diamètre 15 mm,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.



### 6.6.2. Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 m<sup>3</sup> par mois.

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire en € au 01/01/N+1	Montant en € au 01/01/N+1	Montant en € au 01/01/N	Evolution N+1/N (%)
Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (service de l'eau)	0	0	301,75	278,69	8,27%
VP 177 - Montant HT de la facture 120 m <sup>3</sup> au 1/1/n+1 revenant au délégataire :	0		120,28	116,42	3,32%
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1	2	13,08	26,16	25,3	3,4%
Montant de la part variable revenant au délégataire	0				0%
Tranche 1	80	0,732	58,56	56,72	3,24%
Tranche 2	40	0,889	35,56	34,4	3,37%
VP 178 - Montant HT de la facture 120 m <sup>3</sup> au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :			111,74	111,74	0%
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1	2	22,87	45,74	45,74	0%
Montant de la part variable revenant à la collectivité			0	0	0%
Tranche 1	120	0,55	66	66	0%
VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m <sup>3</sup> au 1/1/n+1 :			69,73	50,53	38%
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture eau	6		15,73	14,53	8,26%
VP 214 - Voies Navigables de France					0%
VP 215 - Agence de l'Eau (protection de la ressource)	120	0,01	1,2	1,2	0%
Redevance de Consommation eau	120	0,43	51,6	34,8	48,28%
Redevance de performance eau	120	0,01	1,2		



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 6.7. Produits facturés au cours de l'exercice

#### 6.7.1. Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS (m <sup>3</sup> )	38 643,00	- 4 382,00	34 261,00

Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	15 588,40	- 485,87	15 102,53
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	21 221,75	- 2 180,85	19 040,90
INCENDIE	31,90		31,90
TOTAL GENERAL (€)	36 842,05	- 2 666,72	34 175,33

#### 6.7.2. Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

Catégorie	Facturés (€)	Non Valeurs (€)	Montant Net (€)
REDEVANCE POUR LE PRELEVEMENT EAU	386,43	- 42,92	343,51
REDEVANCE SUR LA POLLUTION DOMESTIQUE	10 632,85	- 1 234,24	9 398,61

#### 6.7.3. Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Sociétés des Eaux de Marseille :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS (m <sup>3</sup> )	38 643,00	- 4 382,00	34 261,00

Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	8 622,37	- 233,70	8 388,67
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	13 751,95	- 1 094,00	12 657,95
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 2	6 621,14	- 555,76	6 065,38
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 3	12 043,50	- 2 093,52	9 949,98
INCENDIE	43,24		43,24
MAJORATION POUR RETARD DE PAIEMENT	1 908,27	- 1 025,73	882,54

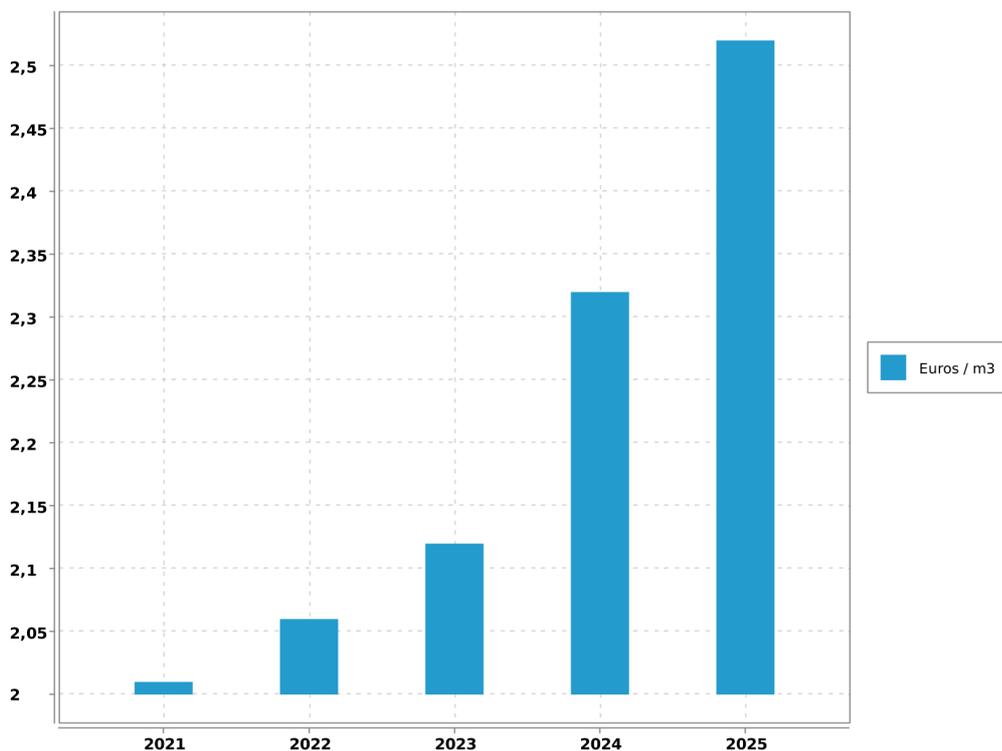


Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
FRAIS D'ACCES AU SERVICE	1 876,82	- 110,79	1 766,03
TOTAL GENERAL (€)	44 867,29	- 5 113,50	39 753,79

## 6.8. Indicateur de performance : D102.0 Prix de l'eau TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

Valeur (1) : Prix TTC eau pour 120 m<sup>3</sup>

	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur (1)	2,011	2,056	2,118	2,322	2,515
Résultat	2,01	2,06	2,12	2,32	2,52



D102.0 Prix de l'eau TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

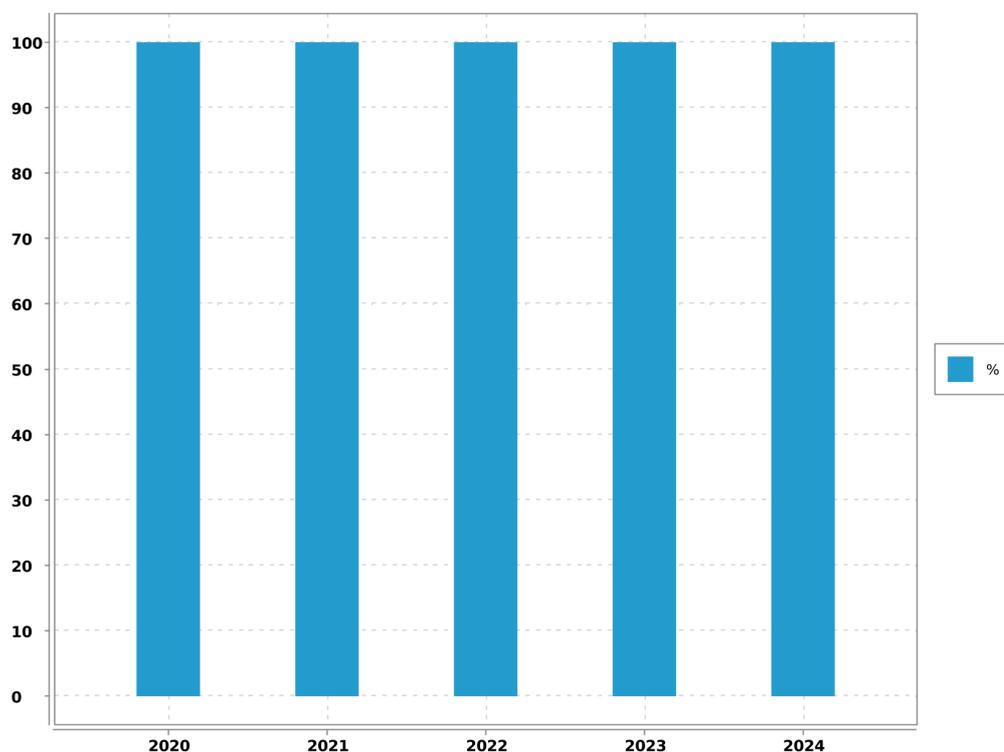
### 6.9. Indicateur de performance : P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

(Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / Nombre total d'ouvertures) x 100 Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Le calcul s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux mises en service de branchements existants fonctionnels (qui ne nécessitent pas une remise en état préalable comme une désinfection).

Valeur (1) : Nombre d'ouvertures de branchements eau réalisés dans les délais

Valeur (2) : Nombre total d'ouvertures de branchements eau

	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur (1)	16	28	32	23	22
Valeur (2)	16	28	32	23	22
Résultat	100	100	100	100	100



P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

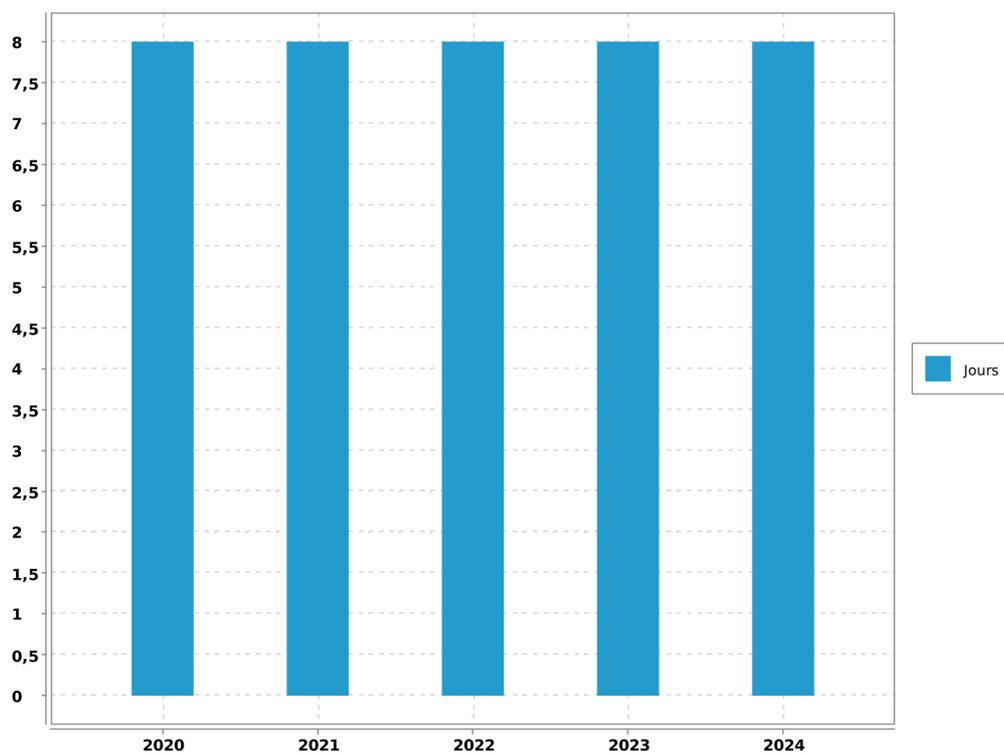


## 6.10. Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	8	8	8	8	8



D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

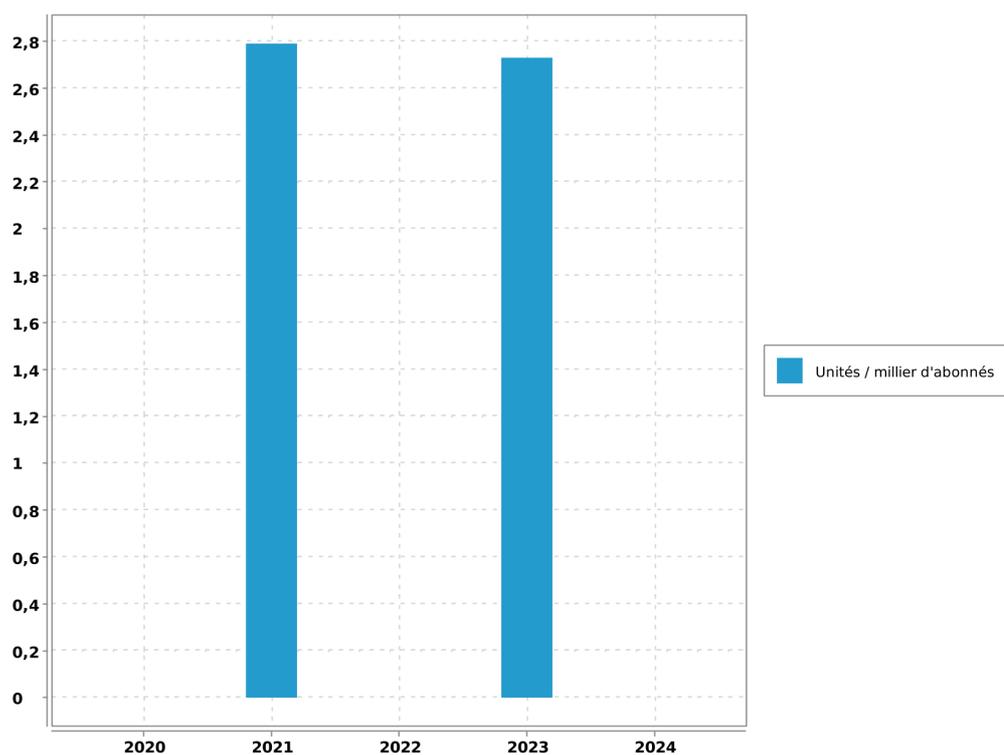
### 6.11. Indicateur de performance : P155.1 Taux de réclamations

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

VP 003 + VP 152 : Nombre de réclamations liées au service eau laissant une trace écrite

VP 056 : Nombre d'abonnements eau

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 003 + VP 152	0	1	0	1	0
VP 056	355	358	359	366	373
Résultat	0	2,79	0	2,73	0



P155.1 Taux de réclamations



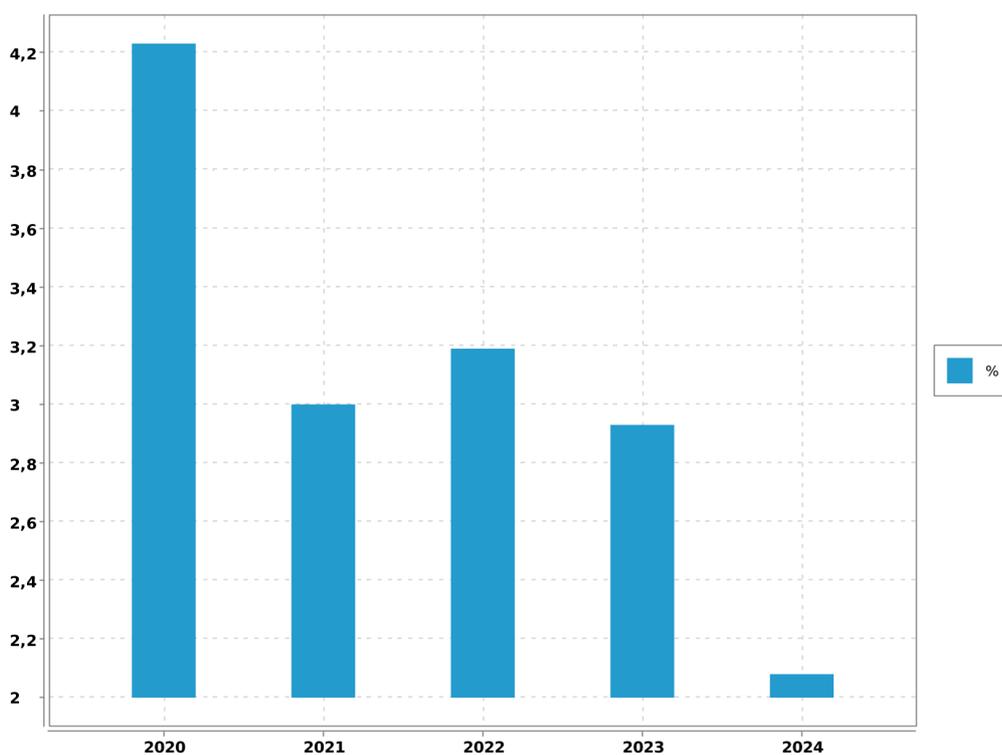
## 6.12. Indicateur de performance : P154.0 Taux d'impayés

$[1 - (\text{Montant des Impayés TTC au } 31.12.n / \text{CA TTC comptable } (n-1))]$  - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

VP 268 : Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

VP 185 : CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 268	3 154,07	2 391,87	2 609,8	2 312,22	1 815,46
VP 185	74 566,11	79 691,83	81 753,08	78 915,51	87 110,39
Résultat	4,23	3	3,19	2,93	2,08



P154.0 Taux d'impayés



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 6.13. Indicateur de performance : P109.0 Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) /  
Volume comptabilisé consommés

VP 119 : Montant eau des abandons de créances

VP 119 : Montant eau des versements à un fond de solidarité

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 119	0	0	0	0	0
VP 119	0	0	0	0	0
VP 063	41 260	41 176	38 501	43 705	38 117
VP 201	1 719	1 605	1 725	1 784	1 279
Résultat	0	0	0	0	0



## 7. Améliorations du service

### 7.1. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : les stations

LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MON-TANT HT (€)	PRIORITE
TOUS SITES	Mise en conformité des appareils classés comme "machines tournantes" au regard de la réglementation (diagnostic réalisé en 2020)	Réglementation		2
TOUS SITES	Réaliser un diagnostics Génie Civil des ouvrages	Génie Civil		2
POMPAGE COMMUNAL	Réaliser l'ensemble des travaux exigés par l'arrêté préfectoral 2021-081-002 portant autorisation à utiliser de l'eau pour la consommation humaine. Travaux liés à l'AP : - Déviation du ravin de la Redonnette / Comblement de l'ancien puits obturations des puits et piézomètres et étanchéité des forages demandé au gestionnaire de l'autoroute A51 de récupérer les eaux de ruissèlement, de les stocker et de les évacuer en filière agréée. - Surveillance des chantiers de curage de la Durance par EDF afin de ne pas perturber les échanges du cours d'eau.	Réglementation		2
POMPAGE COMMUNAL	Equiper le site d'un inverseur de source pour le raccordement d'un Groupe Electrogène et d'une dalle béton	Sécurisation Alimentation Electrique - Continuité de service	10 000 €	3
POMPAGE COMMUNAL	Chloration dans conduite de refoulement vers Réservoir Dépose installation de chloration dans le puits	Réglementation	40 000	1
POMPAGE COMMUNAL	Equiper la bouteille de chlore de dispositifs de fermeture automatique	Assurer la sécurité	6 000 €	1
POMPAGE COMMUNAL	Installation de trappe double capotage avec grilles anti chute sur les puits	Sécurisation accès à l'eau	20 000	1
RESERVOIR DU VIL-LAGE	Sécuriser l'accès à l'eau du Réservoir	Sécurisation accès à l'eau		1
RESERVOIR DU VIL-LAGE	Mise en place de gardes corps et remplacement de l'échelle intérieure et extérieure de la cuve afin de sécuriser l'intervention de nettoyage du Réservoir	Améliorer la sécurité	13 000 €	1



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégué Société des Eaux de Marseille

LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MON- PRIORITE TANT HT (€)	
RESERVOIR DU VIL- LAGE	Réfection chemin accès	Améliorer la sécurité		2
RESERVOIR DU VIL- LAGE	Sécuriser le site par l'installation d'une clôture rigide	Sécurisation accès à l'eau		1
RESERVOIR DU VIL- LAGE	Réaliser une alimentation électrique	Sécurisation exploitation		2

### 7.2. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : le réseau

LOCALISATION	OPERATION	MON- TANT HT (€)	PRIORITE
Chemin Les Rouvières /CVO 4 (3/3)	Remplacement de l'acier 60 par de la fonte DN 100 mm sur 600 ml y,c, branchements et un détendeur de pres- sion	212 000	3
Chemin Les Rouvières /CVO 4 (1/3)	Remplacement de l'acier 60 par de la fonte DN 100 mm sur 600 ml y,c, branchements	196 000	3
Chemin Les Rouvières / CVO 4 (2/3)	Remplacement de l'acier 60 par fonte DN 100 mm sur 600 ml plus branchements	196 000	3
Rue de la Mairie	Remplacement acier DN 80 mm, fonte grise DN 80 mm et PVC DN 90 mm par de la fonte DN 100 mm sur 240 ml, y,c, branchements	76 000	1
Montée du Bassin	Remplacement conduite acier DN 80 mm par de la fonte DN 100 mm sur 65 ml, y,c, branchements	29 000	1
Impasse des Basses Terres	Renouvellement de 300 ml de conduite DN 125, 60 et 50 mm fuyardes (13 fuites)	97 000	1
Allée des Tilleuls	Renouvellement conduite acier DN 80 mm par de la fonte DN 100 mm sur 420 ml	115 000	2



## 8. Economie du contrat

### 8.1. Compte annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

#### 8.1.1. Présentation

Les articles R 3131-2 et R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégué prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

#### 8.1.2. Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : du Territoire en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, ...) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, ou la Direction Clientèle chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

- Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat

- La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

#### 8.1.3. Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures)

les impôts locaux éventuellement imputables au contrat les frais de contrôle et redevances contractuelles

les charges relatives au renouvellement et aux investissements

les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics) les créances irrécouvrables

### 8.1.4. Les charges indirectes

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau du Territoire ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

#### 8.1.4.1. Les charges de personnel du Territoire

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité » déterminé chaque année par le Territoire, en tenant compte notamment :

du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement,

du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité, des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque Territoire au prorata du coefficient d'activité.

#### 8.1.4.2. Les charges relatives à la Clientèle

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges, spécifiques à la Clientèle (charges de personnel des releveurs de compteurs, de maintenance de la télérelève et d'ordonnancement, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ...). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

#### 8.1.4.3. Les autres charges communes

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions :

→ Territoires (hors charges de personnel déjà réparties),



- Direction Générale et Communication
- Directions Financière, Achats et Logistique
- Direction Commerciale et Contractuelle
- Direction de l'Exploitation
- Performance, Qualité Sécurité et Environnement

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction du chiffre d'affaires retraité.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Tertiaire, Industrie...) afin de définir, en fonction de leur poids respectif dans le chiffre d'affaires retraité, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

Le chiffre d'affaires retraité de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminé, de la façon suivante :

- Produits d'exploitation (part fermier)
- Produits accessoires
- Achats d'eau
- Redevance prélèvement
- Frais de contrôle et redevances contractuelles
- Redevances compteurs
- Redevances d'usage relatives aux investissements contractuels
- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités
- Pertes sur créances irrécouvrables

Total = Chiffre d'affaires retraité

### 8.1.5. Les coûts liés au projet d'entreprise

Depuis leur démarrage, la rentabilité économique d'un certain nombre de contrats de la SEM, et de son Unité Economique et Sociale, s'est fortement dégradée. Dans le même temps, les évolutions réglementaires (RGPD, cybersécurité, etc...) et les exigences contractuelles se sont accrues.

Dans ce contexte, les équipes de l'UES se sont mobilisées et organisées en Groupes de Travail pendant plusieurs mois pour construire un « Projet d'Entreprise » pour la période 2019-2022. Ce projet vise à conforter la place des Eaux de Marseille comme la référence territoriale de gestion des services publics d'eau et d'assainissement au service des Collectivités et des consommateurs qui lui font confiance. Il a également identifié des plans d'actions pour restaurer la compétitivité et la rentabilité des Eaux de Marseille, en s'attendant notamment à une baisse des coûts de structure, l'obtention de gains significatifs de productivité grâce à de nouveaux outils de mobilité sur le terrain et une digitalisation accrue dans toutes les activités, ainsi que de nouvelles manières de travailler, plus collaboratives par exemple, en analysant puis renégociant les contrats ou activités déficitaires.

Ce Projet d'entreprise, construit et porté par l'ensemble des équipes, a également reçu un avis favorable des Instances Représentatives du Personnel (IRP). Ses différentes composantes sont mises en œuvre et déployées depuis 2019, en bénéficiant d'une véritable dynamique d'entreprise.

## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Un tel plan comporte inévitablement des coûts pour pouvoir atteindre ses ambitions.

En particulier, et toujours avec un avis favorable des IRP, un processus de Rupture Conventionnelle Collective a été négocié pour permettre à un certain nombre de collaborateurs souhaitant partir en retraite de manière anticipée ou encore envisager un autre avenir professionnel de quitter l'entreprise sans qu'aucun départ ne soit contraint. Là encore, ce dispositif a comporté des coûts importants évoqués dans la présente note.

La Rupture Conventionnelle Collective (RCC) ayant été annoncée au CSE dès le mois de septembre 2019 et son coût ayant été déterminé avec une précision suffisante, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans les comptes 2019, comme le prévoit le Plan de Comptes Général (Art 322.10). Pour rappel, les comptes sociaux font l'objet chaque année d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

Cette provision regroupe principalement les coûts liés aux départs des collaborateurs dans le cadre de la RCC et aux honoraires d'accompagnement de cette RCC, ainsi que les coûts annexes relatifs à la restructuration des différentes activités de la Société. Les coûts relatifs au personnel ont été provisionnés dans les comptes de la société « employeur », en fonction des contrats de travail des salariés concernés.

Au-delà de la nécessaire provision constituée au 31 décembre 2019, les charges sont désormais prises en compte dans les CARE au fur et à mesure de leur constatation.

Au fur et à mesure des charges engagées, la provision fait l'objet d'une reprise équivalente dans les comptes sociaux. Il est rappelé que le mécanisme de dotation et reprise de provision est sans impact dans les CARE.

Les charges constatées s'étalent sur la période du Projet d'Entreprise et de la RCC, à savoir de 2019 à 2024, avec un impact résiduel très marginal sur cette dernière année.

L'ensemble de ces coûts est réparti selon les mêmes principes que les charges de structure communes de la Société, tel que décrit précédemment.

### 8.1.6. L'impact de l'inflation sur les CARE

L'année 2022 avait été marquée par un très fort retour de l'inflation, qui avait bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation avait néanmoins pu être partiellement amortie par les politiques Achats du Groupe, grâce notamment à des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat.

Malgré un net ralentissement, les conséquences de l'inflation avaient encore impacté l'année 2023, en particulier sur les produits de traitement, les matériels et équipements.

Parallèlement, l'énergie électrique avait continué en 2023 à bénéficier des accords de couverture passés en 2021, mais avait en revanche enregistré la fin du "bouclier" mis en place par l'Etat, entraînant une première hausse des coûts sur ce poste.

En 2024, la renégociation des accords de couverture conduit comme annoncé l'an dernier à une nouvelle et forte augmentation des coûts d'énergie.



## 8.2. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

### 8.2.1. Rubrique 1 - Exploitation du Service

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

- ➔ la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros),
- ➔ la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation correspondent au chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

### 8.2.2. Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

Parmi ces produits, la part revenant spécifiquement à la Collectivité fait l'objet d'un renvoi en-dessous du CARE.

### 8.2.3. Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).

### 8.2.4. Rubrique 4 - Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre des frais de recouvrement et des frais d'accès au service, ainsi que de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

### 8.3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

#### 8.3.1. Rubrique 1 - Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

Ce poste intègre par ailleurs l'essentiel des coûts de la RCC évoquée plus haut, qui représentent l'essentiel des coûts liés au projet d'entreprise : indemnités de départ, allocations de mobilité ou de fin de carrière.

#### 8.3.2. Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures (abonnements et consommations) relatives au contrat.

#### 8.3.3. Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Les achats d'eau constatés en comptabilité sont forfaitairement majorés de 5% au niveau du contrat pour « peine et soins » afin de prendre en compte le coût de leur gestion. Cette majoration est compensée au niveau du Territoire concerné par une minoration équivalente des charges de structure à répartir, portée sur la ligne « Autres » du CARE.

#### 8.3.4. Rubrique 2.3 - Produits de traitement

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat.

#### 8.3.5. Rubrique 3 - Analyses

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par les laboratoires externes.

#### 8.3.6. Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend :

- les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- la gestion sous-traitée de certains ouvrages (dont l'épuration pour certains contrats d'assainissement),
- les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,
- la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement)



### 8.3.7. Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

- ➔ Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE) et taxes foncières
- ➔ taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, TVTS, etc.

### 8.3.8. Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

### 8.3.9. Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des coûts des véhicules (amortissement ou loyer, entretien, carburant, assurances véhicules...).

### 8.3.10. Rubrique 6.3 - Informatique

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (achat et maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier.).

### 8.3.11. Rubrique 6.4 - Assurances

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

- ➔ primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),
- ➔ primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE),
- ➔ primes d'assurances Dommages

### 8.3.12. Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que des fluides, de l'entretien et du nettoyage des locaux.

### 8.3.13. Rubrique 6.6 - Autres

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

### 8.3.14. Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat

## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

### 8.3.15. Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.

### 8.3.16. Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

### 8.3.17. Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances.).

### 8.3.18. Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

#### 8.3.19. Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation naît lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

- ➔ -le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré,
- ➔ -le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers,

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

A compter de l'exercice 2024, pour des raisons de simplification et de meilleure lisibilité, cette présentation complexe est abandonnée, et le montant indiqué correspond aux seules dépenses de l'année en cours.

#### 8.3.20. Rubrique 11.2 - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme pré-défini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.



### 8.3.21. Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

### 8.3.22. Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

- ➔ Les compteurs (Rubrique 12.1).
- ➔ Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).
- ➔ Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).
- ➔ Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégré au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

### 8.3.23. Rubrique 13 - Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

### 8.3.24. Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA, hors contribution sociale additionnelle de 3.3%.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

#### 8.4.1. Bilan

Euros	2023	2024	%
<b>PRODUITS</b>	93 114	97 050	4,23
1-EXPLOITATION DU SERVICE	40 210	41 321	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	44 041	47 266	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	6 323	4 766	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	2 541	3 698	
<b>CHARGES</b>	134 134	148 873	10,99
1-PERSONNEL	24 862	37 154	
2-CHARGES DE PRODUCTION	5 724	5 349	
2.1-Energie électrique	5 027	4 978	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	697	371	
3-ANALYSES	1 188	1 838	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	33 975	26 670	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	838	3 132	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	10 762	11 573	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	868	826	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	1 779	2 153	
6.3-Informatique	4 013	4 393	
6.4-Assurances	155	273	
6.5-Locaux	1 683	1 935	
6.6-Autres	2 265	1 993	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	757	815	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	44 041	47 266	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	4 906	9 303	
11.1 Garantie de continuité	4 906	9 303	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	4 364	4 316	



Euros	2023	2024	%
12.1-Compteurs	2 191	2 224	
12.2-Investissements contractuels	1 496	1 519	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	677	574	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	2 718	1 459	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 41 020	- 51 823	-26,34
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 41 020	- 51 823	-26,34

(1) Dont Collectivité :	34 227	37 268	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

## 8.4.2. Commentaires

### PRODUITS

#### 1 - Exploitation du service

La hausse de la formule corrective de la part délégataire (+3,5%) et la progression de l'estimation des volumes restant à facturer à fin décembre permettent de compenser la baisse des volumes nets vendus (-10 %).

### CHARGES

#### 2.1 – Energie Electrique

Le poste est stable malgré l'augmentation tarifaire des fournisseurs d'énergie.

#### 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Le poste de la sous-traitance travaux baisse en lien avec la diminution des réparations de fuites sur branchements et sur réseau secondaire.

#### 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comptabilise en 2024 la Contribution Foncière des Entreprises.

#### 11.1- Garantie de continuité

A compter de l'exercice 2024, pour des raisons de simplification et de meilleure lisibilité, le montant indiqué correspond aux seules dépenses de l'année en cours, alors qu'auparavant le montant inscrit tenait compte des dépenses antérieures et futures lissées sur la durée contractuelle.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 8.5. Reversements effectués dans l'année

#### 8.5.1. Compte de la surtaxe



#### Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraîne un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

1.Compte de la surtaxe de la collectivité (en euros)	
Solde du compte au 1er Janvier	4 593,45
Facturation de l'exercice	34 175,33
Reversements de l'année	35 653,11
Ajustement	378,00
Solde du compte au 31 Décembre	2 737,67

2. Reversements de l'année (en euros)				
Période de rattachement	4ème Tri- mestre 2023	1er Tri- mestre 2024	2ème Tri- mestre 2024	3ème Tri- mestre 2024
Date de déclaration	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024
Date de versement	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024
Surtaxes communales Eau	988,67	17 196,03	948,50	16 519,91
Non valeurs				
Montant Net (EUR)	988,67	17 196,03	948,50	16 519,91
Total Reversements de l'année : 35 653,11				

#### 8.5.2. Participation au financement des réseaux

Pas de Participation



### 8.5.3. TVA récupérée



#### Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Pas d'attestation transmise pour l'exercice concerné.



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

### 9. Annexes Eau

#### 9.1. Indicateurs de Performance



### 9.1.1. Service public d'eau potable

Code fiche	Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Indicateurs descriptifs des services									
D102.0	Prix TTC du service de l'eau au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3	1,99	2,01	2,06	2,12	2,32	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	Jours	8	8	8	8	8	
Indicateurs de performance									
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%	4,23	3	3,19	2,93	2,08	
P101.1	Taux De Conformité des analyses bactériologiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100	
P102.1	Taux De Conformité des analyses physico-chimiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100	
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	Points	100	110	110	110	110	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	%	85,09	85,74	83,55	88,75	79,89	
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	Délégataire	m3 / km / jour	1,76	1,7	1,86	1,57	2,62	
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	Délégataire	m3 / km / jour	1,32	1,24	1,39	1,06	1,9	
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	%	50	80	80	80	80	
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m3	0	0	0	0	0	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	0	0	5,57	2,73	2,68	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	%	100	100	100	100	100	
P155.1	Taux de réclamation	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	0	2,79	0	2,73	0	



## 9.2. Descriptif détaillé des installations

### 9.2.1. Réservoir du Village 500 m<sup>3</sup>

#### 9.2.1.1. Descriptif

##### 1 Local de commande et pompage

Cote radier :	559,00 m NGF
Capacité :	500 m <sup>3</sup>
Géométrie :	Cylindre enterré
Matériaux :	<b>Jupe béton armé</b> : Couverture hémisphérique: béton armé + remblais 0,50 m
Dimensions :	D int. = 12,50 m h int = 5,40 m





## 2 Chambre de vannes





## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 9.2.2. Station de pompage d'Aubignosc

#### 9.2.2.1. Descriptif

##### 1 et 2 - Local de commande + pompage + forage

Pompage :	1 pompe de secours est stockée dans les installations des Présidents (S.I.A.E.P.).
Débit :	45 m <sup>3</sup> /h
Géométrie :	Parallépipède rectangle
Matériaux murs :	Béton armé
Dimensions :	L = 3,80 m l = 2,30 m h = 2,50 m



Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire  
Société des Eaux de Marseille



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 3 Local chlore





#### 4 Local annexe





## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 5 Puit (désaffecté), devra être comblé

Géométrie :	Cylindrique
Matériau :	Béton armé
Dimensions :	Diamètre ext. 2,45 m h = 1,45 m



### 9.2.3. Surpresseur du Forest

#### 9.2.3.1. Descriptif

##### 1 Surpresseur

Pompage :	2 pompes de 9 m <sup>3</sup> /h
Géométrie :	Rectangulaire rectangle
Matériau :	Béton armé
Dimensions :	L = 4,00 m l = 3,45 m h = 3,40 m



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

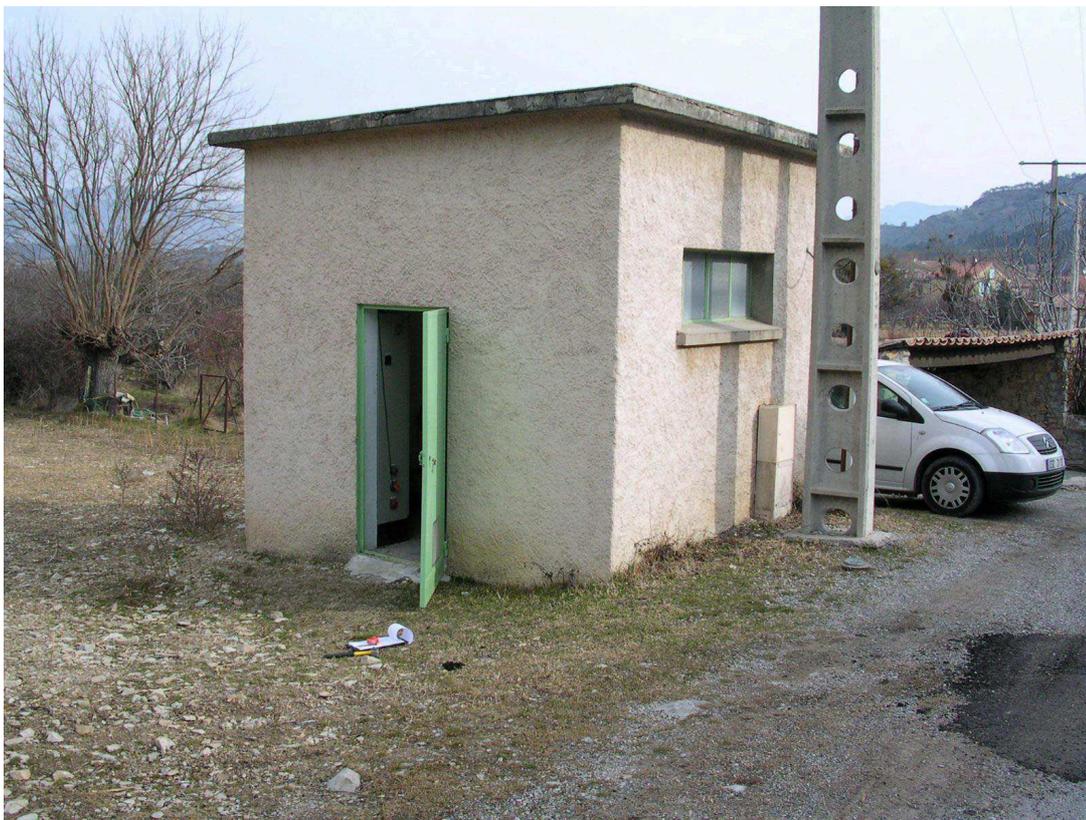
Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

AUBIGNOSC

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



2 et 3 ballon et pompe





### 9.3. Biens de retour biens de reprise

#### 9.3.1. Investissements Société des Eaux de Marseille

N° fiche	Nature du bien	Désignation	Montant d'achat (€)	Année Acquis	Compte
010-23820	RETOUR	AUBIGNOSC TELERELEVE	13 044,70	2014	
Concessif			13 044,70		225500
010-23831	RETOUR	COMPTEURS AUBIGNOSC 2014	15 789,90	2014	
010-23832	RETOUR	FRAIS DE POSE AUBIGNOSC	5 544,00	2014	
Compteurs			21 333,90		225400
AUBIGNOSC - EAU		Total biens de retour	34 378,60		
AUBIGNOSC - EAU		Total biens de reprise	0,00		
AUBIGNOSC - EAU		Total biens de retour et de reprise	34 378,60		

#### 9.3.2. Immobilisations en jouissance temporaire

Site	Libelle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2025	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
PAUB	STAP COMMUNAL	198701482	VANNE VIDANGE REF. POMPE	270	800	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1987	01/07/1987	40
PAUB	STAP COMMUNAL	199302464	VANNE REFOULEMENT POMPE	305	934	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
PAUB	STAP COMMUNAL	199304586	ECLAIRAGE - PLAFONNIER	176	864	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
PAUB	STAP COMMUNAL	199304588	VANNE BALLON ANTI-BELIER	176	544	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
PAUB	STAP COMMUNAL	199305363	CLAPET A/R REF. POMPE	709	1 092	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
PAUB	STAP COMMUNAL	200102100	ANALYSEUR DEPOLOX 4	2 000	3 131	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2001	01/07/2001	26
PAUB	STAP COMMUNAL	200105958	BATIMENT CHLORATION			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2001	01/07/2001	99
PAUB	STAP COMMUNAL	200804483	EXTRACTEUR D AIR		531	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
PAUB	STAP COMMUNAL	201101424	CHLOROMETRE 1	2 248	2 529	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	16
PAUB	STAP COMMUNAL	201101428	DETENDEUR EAU MOTRICE CL2	150	399	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	16



Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2025	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PAUB	STAP COMMUNAL	201200500	TURBIDIMETRE EAU FILTREE	2 034	3 266	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/08/2012	16/08/2012	15
PAUB	STAP COMMUNAL	201301880	CHAUFFAGE LOCAL CHLORE	162	215	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/10/2013	30/10/2013	14
PAUB	STAP COMMUNAL	201401086	VANNE DEPART RESEAU	1 180	773	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/12/2014	04/12/2014	15
PAUB	STAP COMMUNAL	201600542	POMPE IMMERGEE	6 500	8 574	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/10/2016	18/10/2016	11
PAUB	STAP COMMUNAL	201701190	BALLON ANTI BELIER	3 767	4 963	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/11/2017	06/11/2017	15
PAUB	STAP COMMUNAL	201702458	CENTRALE FUITE CHLORE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/11/2017	08/11/2017	10
PAUB	STAP COMMUNAL	201800873	DEMARREUR POMPE	999	1 311	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	10
PAUB	STAP COMMUNAL	201800874	DISJONC GENE TARIF JAUNE	1 236	1 620	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
PAUB	STAP COMMUNAL	201800875	SOFREL S550	6 220	8 145	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
PAUB	STAP COMMUNAL	201800876	CHAUFFAGE LOCAL ELEC/BALL	963	1 262	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
PAUB	STAP COMMUNAL	201800877	ARMOIRE PUISSANCE/ CDE	8 163	10 690	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
PAUB	STAP COMMUNAL	201800878	DISJONCTEUR ARMOIRE BT	477	626	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
PAUB	STAP COMMUNAL	201800879	SECTIONNEUR ARMOIRE BT	205	268	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
PAUB	STAP COMMUNAL	201800880	ANTI INTRUSION	749	982	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
PAUB	STAP COMMUNAL	201901549	HYDROJECTEUR EAU MOTRICE	1 085	761	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/09/2019	27/09/2019	10
PAUB	STAP COMMUNAL	202000270	DETECTEUR FUITE CL2	672	861	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2020	19/11/2020	7
PAUB	STAP COMMUNAL	202100366	MESURE DE NIVEAU FORAGE	473	598	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/09/2021	27/09/2021	10
PAUB	STAP COMMUNAL	202102340	9L_PA_EPA /	60	74	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/09/2021	01/09/2021	10
PAUB	STAP COMMUNAL	202200294	ELECTROVANNE EAU MOTRICE	417	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/01/2022	13/01/2022	10



Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2025	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PAUB	STAP COMMUNAL	202200295	DEBITMETRE MURAL CHLORE	710	875	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/01/2022	13/01/2022	10
PAUB	STAP COMMUNAL	202301092	COMPTEUR - DEPART RESEAU	612	694	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	12/10/2023	12/10/2023	15
RAUB	RESV LE VILLAGE	199302472	VANNE1 BY PASS ARRIVÉE	381	934	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
RAUB	RESV LE VILLAGE	199302475	VANNE RESERVE POMPIER	381	934	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
RAUB	RESV LE VILLAGE	199302476	VANNE VIDANGE - DN150	381	934	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
RAUB	RESV LE VILLAGE	199302478	VANNE DEPART AMONT COMPTE	305	934	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
RAUB	RESV LE VILLAGE	199302479	VANNE2 BY PASS ARRIVÉE	305	934	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
RAUB	RESV LE VILLAGE	199304581	VANNE PRISE POMPIER DN100	100	800	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
RAUB	RESV LE VILLAGE	199307108	PORTE ACCES RESERVOIR	1 000	2 638	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
RAUB	RESV LE VILLAGE	199401360	RESERVOIR - 500M3	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/07/1994	01/07/1994	33
RAUB	RESV LE VILLAGE	201103419	COFFRET ELECTRIQUE		25 304	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	16
RAUB	RESV LE VILLAGE	201501375	CLAPET BY PASS ARRIVÉE	2 370	3 127	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/06/2015	30/06/2015	15
RAUB	RESV LE VILLAGE	201600876	EHELLE ACCES CHBRE VANNE	2 690	3 548	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2016	16/12/2016	11
RAUB	RESV LE VILLAGE	201800840	LP BOX	2 019	2 644	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
RAUB	RESV LE VILLAGE	201800841	NTH	217	284	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	9
RAUB	RESV LE VILLAGE	201800842	NTB	217	284	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	9
RAUB	RESV LE VILLAGE	201901551	COMPTEUR DISTRIBUTION	429	557	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	20/09/2019	20/09/2019	15
RAUB	RESV LE VILLAGE	202200327	SONDE NIVEAU RESERVOIR	332	409	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/06/2022	10/06/2022	10
RAUB	RESV LE VILLAGE	202400787	EHELLE ACCES RESERVOIR	3 456	3 456	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	5



Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2025	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
RAUB	RESV LE VILLAGE	202400788	ECHELLE INTERIEUR RESERVO	4 583	4 583	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	5
SFOT	STAS DU FOREST	199302485	VANNE ARRIVÉE REMPLI BACH	305	544	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
SFOT	STAS DU FOREST	199302487	ROBINET FLOTTEUR - DN80	762	1 864	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
SFOT	STAS DU FOREST	199304573	CLAPET ARRIVEE GENERALE	250	492	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
SFOT	STAS DU FOREST	199304579	DETECTER NIVEAU T BAS	200	292	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
SFOT	STAS DU FOREST	199307100	TRAPPE ACCES BACHE		3 166	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
SFOT	STAS DU FOREST	199307101	PORTE ACCES STATION		4 616	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
SFOT	STAS DU FOREST	199307102	DETECTER NIVEAU T HAUT	200	292	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
SFOT	STAS DU FOREST	199307103	VANNE GENERALE AMONT POMP	305	433	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
SFOT	STAS DU FOREST	200305723	BACHE EAU FILTREE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2003	02/07/2003	24
SFOT	STAS DU FOREST	200400594	RADIATEUR MURAL	360	397	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405887	DISJONCTEUR GENERAL - 30A		599	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405888	ARMOIRE CDE P1 & P2		17 316	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405889	DEMAREUR POMPE 1		1 068	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405891	ECLAIRAGE		333	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405892	PARAFoudre STATION		1 021	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405893	ECHELLE ACCES BACHE		1 600	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405894	COMPTEUR VOLUME DN80		865	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405895	PRESSOSTAT REFOUL POMPES		399	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23



Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2025	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
SFOT	STAS DU FOREST	200405896	MESURE 1 PRES REFOULEMENT		397	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405897	MESURE 2 PRES REFOULEMENT		397	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405898	TRANSMETTEUR S50		6 660	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405899	POMPE 1		3 328	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405901	VANNE REFOULEMENT POMPE 1		373	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405902	VANNE REFOULEMENT POMPE 2		373	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405903	VANNE ANTI-BELIER - DN40			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405904	CLAPET DE PIED POMPE 1		799	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405905	CLAPET DE PIED POMPE 2		799	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405906	CLAPET REFOULEMEN POMPE 1		504	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405907	CLAPET REFOULEMEN POMPE 2		504	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405908	VANNE DE VIDANGE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	200405909	EXTRACTEUR D AIR		932	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	23
SFOT	STAS DU FOREST	201000312	COMPRESSEUR AIR	1 340	2 128	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
SFOT	STAS DU FOREST	201002630	BALLON AIR COMPRIMÉ	1 000	1 595	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
SFOT	STAS DU FOREST	201003785	DESHUILEUR AIR COMPRIME		599	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
SFOT	STAS DU FOREST	201003786	DESHUILEUR AIR COMPRIME		599	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
SFOT	STAS DU FOREST	201501277	RES. ANTI-BELIER - 1000L	7 787	10 269	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	12/11/2015	12/11/2015	15
SFOT	STAS DU FOREST	201501411	POMPE N°2	1 625	2 142	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/06/2015	30/06/2015	12



Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2025	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
SFOT	STAS DU FOREST	201501412	VARIATEUR POMPE N°2	724	954	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/06/2015	30/06/2015	12
SFOT	STAS DU FOREST	202002067	2KG_CO2 /5	60	74	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2020	01/01/2020	10



Envoyé en préfecture le 17/07/2025  
Reçu en préfecture le 17/07/2025  
Publié le   
ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---



Envoyé en préfecture le 17/07/2025  
Reçu en préfecture le 17/07/2025  
Publié le \_\_\_\_\_ Aubignosc  
ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

**Chapitre 3**  
**Annexes Générales**  
**Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire**



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 1. Attestations d'assurance 1.1. Attestation SEM RC décennale ouvrage non soumis.pdf



Notre référence à rappeler  
dans toute correspondance :  
N° assuré : F18746E  
N° contrat : 1351001/ 2 85834  
N° SIREN : 057 806 150

**SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)**  
78 boulevard Lazer  
13010 Marseille

Pour tout renseignement contacter :  
SMABTP Grands Comptes Entreprises  
8 rue Louis Armand - CS 71201  
75738 PARIS CEDEX 15  
Tél : 01.40.59.70.00

#### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE valable à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)





## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 Mwc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

### Ce contrat garantit :

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296





## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



- lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :
    - Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
    - Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
    - Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
    - Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
    - Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT
- Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.
- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,
  - pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

### Les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	<b>Marché d'entreprise :</b> 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	<b>Marché de maître d'œuvre :</b> 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	<b>Sauf marchés relatifs à :</b>
	- <b>construction d'éoliennes</b> : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- <b>réseaux de chaleur</b> : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- <b>cuves et réservoirs</b> : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
Garantie dommages en répercussion	- <b>installations photovoltaïques</b> : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- <b>réseaux enterrés</b> : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	<b>Tous marchés confondus</b> : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : +33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296





Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

Aubignosc

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



**La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.**

Fait à Paris,  
Le 07/01/2025

Le Président du Directoire  
Par délégation



**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296





## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 1.2. Attestation SEM RC décennale ouvrage soumis



Notre référence à rappeler dans toute correspondance :	
N° assuré : F18746E N° contrat : 1351.001/ 2 85834 N° SIREN : 057 806 150	
Pour tout renseignement contacter : SMA SA Grands Comptes Entreprises 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15 Tél. : 01.40.59.70.00	<b>SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)</b> 78 boulevard Lazer 13010 Marseille

#### Attestation d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE BATIMENT

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** pour l'ensemble de ses filiales.

#### 1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

##### Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
  - o Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
  - o Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
  - o Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
  - o Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
  - o Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
  - o Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)





## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : +33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296





## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



- Etanchéité de toitures.
  - Revêtements textiles et plastiques,
  - Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
  - Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
  - MOE de désamiantage
  - Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
  - Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
  - Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
  - aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
  - aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
    - 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
    - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
    - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
  - aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
    - travaux traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
    - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
    - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
    - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATEC), valides et non mis en observation par la C2P,
    - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable,

*Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).*

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : +33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)





**2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE**

Nature de la garantie	Montant des garanties
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p><b>En Habitation :</b>            Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p><b>Hors Habitation :</b>            Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.</p>
	<p><b>En présence d'un CCRD :</b>            Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<p>Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables</p>	<p><b>Marché d'entreprise</b>            1 000 000 € épuisable par année d'assurance</p>
	<p><b>Marché de maîtrise d'œuvre</b>            350 000 € épuisable par année d'assurance</p>
<p><b>Durée et maintien des garanties :</b>            La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
 Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
 RCS PARIS 775 684 764  
 Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : +33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
 Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
 RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros  
 RCS PARIS 332 789 296





## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



### 3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

**La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.**

Fait à Paris  
Le 07/01/2025

Le Président du Directoire  
Par délégation



**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : +33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296





Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

Aubignosc

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 1.3. Attestation SEM RCG



#### Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT  
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)  
78 boulevard Lazer  
13010 Marseille  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002184 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/01/2025 au 31/12/2025

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 17/12/2024

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorized signatory :



Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 Cours Michelet - CS 30051  
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
487 424 608 RCS Nanterre  
N° TVA intracommunautaire FR  
00 487 424 608

Siège social:  
Königinstrasse 29  
80802 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne  
www.agcs.allianz.com



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 1.4. Attestation SEM RC Atteinte à l'Environnement



#### Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT  
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)  
78 boulevard Lazer  
13010 Marseille  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002185 garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incombent du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder 10 000 000 EUR pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT 10 000 000 EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.  
Période de la police du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 17/12/2024

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 Cours Michelet - CS 30051  
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
487 424 608 RCS Nanterre  
N° TVA Intracommunautaire FR  
00 487 424 608

Siège social:  
Königinstrasse 28  
80602 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne  
www.agcs.allianz.com



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

Aubignosc

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 1.5. Attestation SEM Dommages aux biens

# AON

#### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, Aon France, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 560, dont le siège est sis :  
31/35 rue de la Fédération  
75717 PARIS  
Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux  
21 rue la Boétie  
75008 Paris

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » portant les numéros 2025/FR/PDBI/0001 et 2025/FR/PDBI/0002 émises par CODEVE Insurance Company DAC, Elm Park, Merrion Road, Dublin D04 P231, Ireland, et d'autre part en excédent des Polices émises par CODEVE, la police numéro FR00043561PR, émise par XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie)).

Ces contrats ont été souscrits par VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A. agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)  
78 boulevard Lazer  
13010 Marseille

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances),

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du 1er Janvier 2025 jusqu'au 31 Décembre 2025, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Paris, le 20/12/2024  
pour le compte des Assureurs et par délégation

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 1 0 | f +33(0)1 47 83 11 11 | [aon.com](http://aon.com)  
N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027,140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire: FR 22 414 572 248  
GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES 1127-7 ET 1128-6 DU CODE DES ASSURANCES



## 2. Consommations électriques

SEGMENT	SITE	PDL	TYPE CONTRAT	TYPE SITE	LIBELLE SITE	kWh 2023	kWh 2024
C4	PAUB	50074529659710	EAU	RESERVOIR POMPAGE	STAP COMMUNAL	40 215	33 296
C5	SFOT	25639363236046	EAU	RESERVOIR POMPAGE	STAS DU FOREST	952	956
C5	EAUB	25641389248960	ASSAINISSEMENT	EPURATION	STEP AUBIGNOSC	1 726	1 767
C5	LARN	25663675790459	ASSAINISSEMENT	STATION RESEAU EU-PL	STAR AMARINES	626	546
C5	LAUB	25646309654402	ASSAINISSEMENT	STATION RESEAU EU-PL	STAR DU VILLAGE	6 749	6 545



### 3. Indicateurs FP2E

Indicateur	Resultat
Existence D'une Mesure De Satisfaction Clientèle	OUI
Existence D'une Commission Consultative Des Services Publics Locaux	NON
Existence D'une Commission Départementale Solidarité Sur L'eau	NON
Obtention De La Certification Iso 9001	OUI
Obtention De La Certification Iso 14 001	OUI
Existence D'un Laboratoire Accrédité Auquel Est Raccordé Le Service	OUI

### 4. Liste des avoirs

Type d'avoir	NB d'abonnements	NB de Non Valeurs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DEGREVEMENT FUITE & CONSO	3	3	-1 266,26	-97,33	-1 363,59
IRRECOU- VRABLES	7	21	-3 743,06	-218,32	-3 961,38
RECTIFIC.MA- NUELLE ERREURS	11	29	-6 866,78	-440,51	-7 307,29
TOTAL	20	53	-11 876,10	-756,16	-12 632,26

Cas particulier de DEGREVEMENT FUITE & CONSO	NB d'abonnements	NB de Non Valeurs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DEGREVEMENT WARSMAN	2	2	-299,37	-23,34	-322,71



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 5. Tarifs

Page 1

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE D'AUBIGNOSC (063)  
TARIFS AU 1er JANVIER 2025  
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

#### A) REDEVANCE D'EAU

##### 1) ABONNEMENT "TOUS USAGES" - Cie. 251 - 312

1-1 Redevance d'abonnement, par semestre et par abonnement

1-2 Redevance par m<sup>3</sup> d'eau consommé,  
par tranche de consommation annuelle

- de 0 à 80 m<sup>3</sup>- de 81 à 150 m<sup>3</sup>- au delà de 150 m<sup>3</sup>

##### 2) FRAIS D'ACCES AU SERVICE

#### B) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Redevance d'abonnement, par semestre et par abonnement

Redevance par m<sup>3</sup> d'eau consommé  
par tranche de consommation annuelle

- de 0 à 80 m<sup>3</sup>- de 81 à 150 m<sup>3</sup>- au delà de 150 m<sup>3</sup>

	TARIF DE VENTE			Prélèvement	Redevance de consommation	Redevance de performance	Total soumis à T.V.A.	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	Total redevance
	Part Déléataire	Part Collectivité	Total H.T.							
1-1 Redevance d'abonnement, par semestre et par abonnement	13,08	22,87	35,95				35,95	5,50	1,98	37,93
1-2 Redevance par m <sup>3</sup> d'eau consommé, par tranche de consommation annuelle										
- de 0 à 80 m <sup>3</sup>	0,7320	0,5500	1,2820	0,0100	0,4300	0,0100	1,7320	5,50	0,0953	1,8273
- de 81 à 150 m <sup>3</sup>	0,8890	0,5500	1,4390	0,0100	0,4300	0,0100	1,8890	5,50	0,1039	1,9929
- au delà de 150 m <sup>3</sup>	1,0850	0,5500	1,6350	0,0100	0,4300	0,0100	2,0850	5,50	0,1147	2,1997
2) FRAIS D'ACCES AU SERVICE	71,91		71,91				71,91	10,00	7,19	79,10
Redevance d'abonnement, par semestre et par abonnement	13,27	15,00	28,27				28,27	10,00	2,83	31,10
Redevance par m <sup>3</sup> d'eau consommé						0,0100				
- de 0 à 80 m <sup>3</sup>	0,2654	0,5000	0,7654			0,0100	0,7754	10,00	0,0775	0,8529
- de 81 à 150 m <sup>3</sup>	0,3317	0,5000	0,8317			0,0100	0,8417	10,00	0,0842	0,9259
- au delà de 150 m <sup>3</sup>	0,4644	0,5000	0,9644			0,0100	0,9744	10,00	0,0974	1,0718



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE D'AUBIGNOSC (063)

TARIFS AU 1er. JANVIER 2025

**C) FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)**

Passé le délai de quinze jours, les pénalités pour retard de paiement sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

- Pénalités de retard de paiement 1ère relance
- Pénalités de retard de paiement à compter de la 2ème relance
- Fermeture de branchement
- Réouverture de branchement
- Intervention au lieu de livraison des eaux
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)

Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A.	TOTAL TTC
3,92	0,00	0,00	3,92
31,38	0,00	0,00	31,38
59,49	10,00	5,95	65,44
59,49	10,00	5,95	65,44
59,49	10,00	5,95	65,44
6,54	10,00	0,65	7,19

**D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)**

En cas d'infraction à certaines dispositions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

- manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.

Tarif HT	T.V.A. 10,00%	TOTAL TTC
108,52	10,85	119,37
218,35	21,84	240,19



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 6. Calcul d'actualisation semestrielle

Page 1

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE D'AUBIGNOSC (063)  
TARIFS AU 1er JANVIER 2025  
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

#### A) REDEVANCES D'EAU

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"
- Part Délégataire Les tarifs ont été fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2013 rendue exécutoire le 24 juin 2013 et seront actualisés une fois par an par la formule prévue à l'article 8.5 de la Convention avec des valeurs connues au 1er décembre de l'année n-1.  
En conséquence, le coefficient 'K' applicable au 1er décembre 2024 est de : 1,3075
- Part Collectivité Les tarifs ont été fixés par la Délibération du Conseil Municipal du 16 février 2012, rendue exécutoire le 20 février 2012 et par la Délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2023, rendue exécutoire le 14 avril 2023 .

1) Redevance d'abonnement (par semestre et par abonnement)

2) Redevance par m3 consommé par tranche de consommation semestrielle

- de 0 à 40 m<sup>3</sup>
- de 41 à 75 m<sup>3</sup>
- au delà de 75 m<sup>3</sup>

3) Frais d'accès au service

TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE		PART COLLECTIVITE
	Tarif de base au 01/02/2013	Tarif au 01/01/2025 K = 1,3075	
35,9500	10,00	13,08	22,87
1,2820	0,5600	0,7320	0,5500
1,4390	0,6800	0,8890	0,5500
1,6350	0,8300	1,0850	0,5500
	55,00	71,91	



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE D'AUBIGNOSC (063)  
TARIFS AU 1er JANVIER 2025

Tarifs en €.

**B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT**

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégitaire" et de la "Part Collectivité"
- Part Délégitaire Les tarifs ont été fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2013 rendue exécutoire le 24 juin 2013 et seront actualisés une fois par an par la formule prévue à l'article 8.5 de la Convention avec des valeurs connues au 1er décembre de l'année n-1.  
En conséquence, le coefficient 'K' applicable au 1er décembre 2024 est de : 1,3268
- Part Collectivité Son montant a été fixé par la Délibération du Conseil Municipal No 21-2023 du 6 avril 2023, rendue exécutoire le 14 avril 2023.

1 - REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement)

- 2) Redevance par m3 consommé par tranche de consommation semestrielle
- de 0 à 40 m<sup>3</sup>
  - de 41 à 75 m<sup>3</sup>
  - au delà de 75 m<sup>3</sup>

TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE		PART COLLECTIVITE
	Tarif de base au 01/02/2013	Tarif au 01/01/2025 K = 1,3268	
28,2700	10,00	13,27	15,00
0,7654	0,2000	0,2654	0,5000
0,8317	0,2500	0,3317	0,5000
0,9644	0,3500	0,4644	0,5000



## Commune d'Aubignosc - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Page 3

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE D'AUBIGNOSC (063)  
TARIFS AU 1er JANVIER 2025

Tarifs en €.

### C) FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (article 23)

Passé le délai de quinze jours, les pénalités pour retard de paiement sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/02/2013, fixés à l'article 23 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

	PART DELEGATAIRE		
	Tarif de base 01/02/2013	Tarif au 01/01/2025 k = 1,3075	
- Pénalités de retard de paiement 1ère relance	3,00	3,92	3,92
- Pénalités de retard de paiement après 1ère relance	24,00	31,38	31,38
- Fermeture de branchement	45,50	59,49	59,49
- Réouverture de branchement	45,50	59,49	59,49
- Intervention au lieu de livraison des eaux	45,50	59,49	59,49
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	5,00	6,54	6,54

### D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service de l'Eau)

En cas d'infraction à certaines dispositions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/02/2013, fixés à l'article 15-9 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

	PART DELEGATAIRE		
	Tarif de base 01/02/2013	Tarif au 01/01/2025 k = 1,3075	
- manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.	83,00	108,52	108,52
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.	167,00	218,35	218,35

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

Envoyé en préfecture le 17/07/2025  
Reçu en préfecture le 17/07/2025  
Publié le  
ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE



#chaquegestecompte